Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

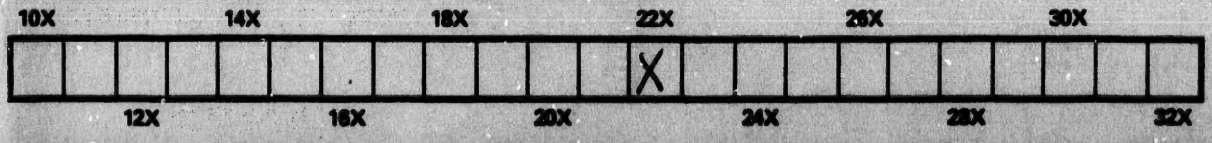

PROCÉDÉS

DU

COMITÉ GÉNÉRAL DE SECOURS,

NOMMÉ PAR

LES CITOYENS DE MONTRÉAL, POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DU GRAND INCENDIE

DES 8 ET 9 JUILLET, 1852.

RAPPORTS

DU

COMITÉ EXÉCUTIF DE CE CORPS,

ET

COMPTE RENDU DU TRÉSORIER DU FONDS DE SECOURS.

Non ignara mali, miseris succurrere disco.—Mes malheurs m'ont appris à secourir les malheureux.

Montreal :
IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE ST. NICOLAS.

1853.

PROCÉDÉS

DU

COMITÉ GÉNÉRAL DE SECOURS,

NOMMÉ PAR

LES CITOYENS DE MONTRÉAL, POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DU GRAND INCENDIE

DES 8 ET 9 JUILLET, 1852.

RAPPORTS

DU

COMITÉ EXÉCUTIF DE CE CORPS,

ET

COMPTE RENDU DU TRÉSORIER DU FONDS DE SECOURS.

Non ignara mali, miseris succurrere disco.—Mes malheurs m'ont appris à secourir les malheureux.

Montreal:
IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE ST. NICOLAS.
1853.

PROCÉDÉS

DU

COMITÉ GÉNÉRAL DE SECOURS DE MONTRÉAL.

Le grand incendie qui dévasta la ville de Montréal eut lieu pendant les 8 et 9 juillet, 1852.

Une assemblée publique ayant été tenue, suivant avis, Samedi, le 10 du courant, dans la Salle de Concert de la Cité, dans le but de prendre les meilleurs moyens de soulager les victimes du dernier incendie, M. le Maire fut appelé au fauteuil présidentiel et Mr. Penny fut prié d'agir comme Secrétaire.

Le Rév. Messire Villeneuve se leva alors et proposa la Résolution suivante secon dé par M. le Shériff Boston :

Qu'en vue de la terrible calamité qui vient de fondre sur notre ville et par laquelle environ dix mille individus ou près d'un cinquième de sa population ont été laissés dans l'indigence et sans abris, n'ayant d'autres ressources que la sympathie et l'humanité de leurs concitoyens mieux favorisés de la fortune, il est de notre premier et plus important devoir aussi bien que de notre intérêt, d'adopter des moyens prompts et effectifs, d'abord, pour satisfaire aux besoins les plus immédiats des victimes et ensuite pour les aider à rebâtir leurs demeures sur tels plans et avec tels matériaux qui pourront empêcher que la Cité soit de nouveau témoin de l'immense désolation que nous avons maintenant à déplorer.

L'Hon. W. Badgley, Ecr., M. P. P., secondé par T. Bouthillier, Ecr., proposa la seconde résolution :

Que sous les présentes circonstances, comme l'un des moyens les plus légitimes de remplir un devoir public tel que reconnu dans la résolution précédente, les autorités de la Cité fassent de suite un appel aux sentiments d'humanité et de libéralité de ceux de nos citoyens qui ont échappé à l'affliction que subissent aujourd'hui un si grand nombre de leurs concitoyens, aussi bien qu'à ceux des habitans des autres Cités de la Province, de nos co-sujets de la Grande Bretagne, des Sœurs Colonies et de nos voisins des Etats-Unis, au secours desquels, lorsqu'ils ont été frappés par de pareilles calamités, la Cité de Montréal a contribué dans diverses occasions.

B. Holmes, Ecr., secondé par G. E. Cartier, Ecr., M. P. P., proposa la troisième résolution :

Que dans l'opinion de cette assemblée, l'affligeante calamité que nous avons maintenant à déplorer peut être attribuée directement et immédiatement à l'étroitesse de nos rues et ruelles, tant dans la Cité que les faubourgs, à l'usage général de matériaux aussi dangereux et inflammables que le bois pour la charpente et les toits de nos maisons et à l'absence d'une quantité d'eau nullement proportionnée à l'étendue et à la population de la Cité ; et que, en raison de ces faits, cette assemblée recommande ardemment aux autorités de la ville l'adoption immédiate de démarches propres à porter remède à ces maux, par la mise en vigueur des lois existantes à ce sujet et par la demande à la législature de la Province, de pou-

voirs additionnels qui mettent en état de faire élargir les rues de la cité et de prohiber entièrement l'érection de bâtisses en bois, de quelque genre qu'elles soient, dans les limites de la Cité, et que le Conseil de Ville reçoive la recommandation d'adopter immédiatement les règlements les plus stricts pour prévenir le retour de semblables fléaux dans la cité et les faubourgs.

Mr. Kinnear secondé par C. Dunkin, Ecr., proposa la quatrième résolution :

Que dans l'opinion de cette assemblée, comme on ne peut pas s'attendre qu'il y ait plus de fonds d'obtenus au moyen de souscriptions volontaires qu'il n'en faudra pour subvenir aux nécessités immédiates d'une si grande multitude de victimes, il serait urgent et convenable que les autorités de la cité se missent de suite et incontinent en communication avec le gouvernement exécutif de la province, dans le but d'obtenir de la législature la garantie de la province pour un emprunt d'argent, proportionné à la circonstance, lequel sera avancé aux personnes qui feront application pour reconstruire leurs bâtisses et avec telles garanties pour le remboursement des montants empruntés que la Législature pourra, dans sa sagesse, trouver convenable d'exiger, lesdites bâtisses devant être en pierre ou en brique et couvertes en fer-blanc, tôle, ardoise ou autres matières incombustibles.

A. M. Delisle, Ecr., secondé par T. J. J. Loranger, Ecr., proposa la cinquième résolution.

Que cette assemblée est fortement d'opinion que la calamité dont la cité a été affligée doit être attribuée en grande partie au défaut d'arrangements convenables pour obtenir un approvisionnement suffisant d'eau, qu'il est par conséquent du devoir de la corporation pour éviter que de pareils désastres se renouvellent, de mettre à effet dans toute leur étendue, les dispositions de l'acte autorisant l'imposition d'une taxe sur toutes les maisons dans la Cité et les faubourgs dans lesquelles les tuyaux à eau pourront être introduits, et aussi d'établir des réservoirs et des fontaines dans la cité ; et, si les dispositions de l'acte sont considérées insuffisantes, d'en appeler à la législature pour tels amendements à icelui qui pourront mettre la cité à même de compléter les aqueducs et d'assurer une abondante et suffisante provision d'eau.

J. D. Lacroix, Ecr., secondé par le Rév. Mr. Jenkins, proposa la sixième résolution :

Que les messieurs suivants soient priés d'agir comme comité qui sera appelé le " Comité de Secours de Montréal " (avec droit d'augmenter le nombre de ses membres, de s'assurer des services d'un Secrétaire qualifié et d'assistants) dont les fonctions seront d'agir avec les autorités de la cité et de les aider à obtenir des contributions pour le soulagement des victimes du dernier incendie et de plus pour assister les autorités à mettre à effet les principes et objets compris dans les résolutions maintenant adoptées ; et que les ecclésiastiques de toutes dénominations dans cette cité soient membres de ce Comité.

Hon. George Moffatt, Hon. Wm. Badgley, J. B. Anderson, William Molson, John Molson, Hon. Wm. Morris, J. Gilmour, Benj. Holmes, A. Simpson, J. G. Mackenzie, D. Kinnear, Hon. James Ferrier, Col. Maitland, W. A. Townsend, Saml. Benjamin, Mr. Speirs, J. Lovell, Duncan Gibb, S. Henderson, John Curran, Wm. Gemmill, P. Brennan, Wm. Burnett, John Sutherland, Noah Shaw, Jacob DeWitt, Wm. Workman, N. Froste, C. Dunkin, Wm. Bristow, Hon. L. H. Lafontaine, Hon. Jos. Bourret, C. S. Cherrier, N. Dumas, T. Peltier, O. Berthelet, D. Masson, J. L. Beaudry, G. E. Cartier, J. W. A. R. Masson, E. Hudon, T. Bouthiller, A. Laroeque, A. Laframboise, Pierre Jodoin, André Lapierre, Louis Renaud, C. S. Rodier, Jr., Jean Bruneau, Jos. Belle, François Benoit, N. S. Whitney, C. Phillips, C. A. Leblanc, Jos. DeVallée, Jean Bte. Dubuc, E. R. Fabre, J. F. Pelletier, A. M. Delisle, J. A. Berthelot, A. A. Dorion, Chs. D. Roy, A. Prevost, M. H. Seymour, Dr. W. Nelson, James Court, Thos. Kay, Robt. Campbell, Am. Jodoin.

Il fut en outre proposé et résolu sur motion de J. L. Beaudry, Ecr., secondé par John Ostell, Ecr :

Que cette assemblée en appelle véhémentement à la corporation pour la mise à exécution des résolutions adoptées à cette séance.

M. le Shériff Boston proposa ensuite que M. le Maire quittât le fauteuil, et que M. Lafontaine y fût appelé, ce qui, étant fait, il proposa des remercîments au Maire pour avoir présidé l'assemblée, ajoutant en même temps, qu'il regrettait

que le Maire fût absent lors du dernier incendie, parce qu'il l'avait toujours trouvé très actif dans l'accomplissement de ses devoirs dans les cas d'urgence.

Cette résolution ayant été adoptée, l'assemblée s'ajourna.

HÔTEL DE VILLE,

13 *juillet*, 1852.

Une assemblée du Comité de Secours de Montréal fut tenue ce jour à l'Hôtel de Ville.

Benjamin Holmes, Ecr., occupa le fauteuil, et M. H. Seymour, Ecr., agit comme Secrétaire.

Le Maire étant présent, fut prié par le Président de faire connaître quelles mesures le Conseil de Ville avait prises relativement à sa co-opération avec ce Comité, et quels moyens d'action il avait à proposer, afin de préparer les motions capables de procurer le plus grand bien possible aux victimes du désastreux incendie.

Sur quoi son Honneur le Maire fit le rapport suivant :

Au Comité de Secours de Montréal nommé à une assemblée publique, tenue le Samedi 10 juillet, 1852.

MESSIEURS,—Je prends la liberté de vous faire rapport qu'à une assemblée de tout le conseil agissant en comité, hier soir, il a été résolu de ne perdre aucun moment pour exécuter avec votre précieuse co-opération, les desseins exprimés dans la seconde résolution de la Série adoptée à l'assemblée publique tenue en cette ville, samedi dernier, et, pour cette fin, le conseil est d'opinion que la cité soit divisée en districts ou sections dans lesquelles des collectes seront de suite faites par des Sous-Comités nommés par le Comité de Secours et le Conseil conjointement.

Le Conseil n'est pas d'avis qu'on fasse des appels directs pour obtenir de l'assistance ailleurs qu'à Montréal ; et il désire que le seul appel à faire aux autres cités soit une notification publique qu'un comité a été nommé pour recevoir les contributions étrangères ; il recommande la formation immédiate d'un tel comité en prenant la moitié des membres qui le composeront, dans le Comité de Secours et l'autre moitié parmi les membres du Conseil.

Le Conseil est aussi d'avis qu'il faudra nommer un comité de surintendance ou de direction générale pour recevoir les fonds qui peuvent être collectés ou souscrits ; et que le comité soit composé de douze membres dont six seront pris dans le Conseil et six dans le Comité de Secours.

Et je demande la permission d'ajouter que, dans le cas où cette dernière motion aurait l'assentiment du Comité de Secours, je suis autorisé à dire que les messieurs suivans ont été choisis par le Conseil pour le représenter dans le comité de surintendance ou de direction générale, savoir :

Son Hon. le Maire,	l'Echevin Witney,
l'Echevin Lynch,	le Conseiller Trudeau,
l'Echevin Atwater,	le Conseiller Marchand.

Proposé par l'Hon. L. H. Lafontaine, secondé par le Rév. Dr. Bethune, et résolu unanimement :

Que les diverses suggestions faites par le conseil de la cité soient inscrites dans le registre des délibérations du comité, afin qu'elles soient favorablement prises en considération dans toutes résolutions ou délibérations qui auront lieu ci-après.

Après l'adoption de cette résolution, il fut fait diverses remarques sur l'à pro-

pos de solliciter des dons de l'étranger, les motions de la corporation y étant défavorables.

Le Rév. Mr. Jenkins crut qu'il n'était pas convenable d'appuyer cette motion du conseil, vu qu'il était impossible dans le moment de faire une estimation du montant de la perte et conséquemment des secours nécessaires. C'est pourquoi il serait impolitique de refuser virtuellement les secours du dehors.

Dans le but de faire voir qu'il serait apporté des secours du dehors, qu'ils fussent demandés ou non, le Président lut des extraits de deux lettres qu'il avait reçues ce jour-là de l'Hon. John Young, dans l'une desquelles ce dernier exprimait sa satisfaction d'avoir remarqué, à son retour à Québec, que le Gouvernement Exécutif avait voté £2,500 pour des secours immédiats à être alloués aux victimes, et disait qu'il croyait que d'autres secours seraient donnés, s'il en était besoin. Dans la seconde, il fait savoir qu'il arrive d'une nombreuse assemblée principalement composée de Canadiens-Français, à laquelle tous les membres du Gouvernement Exécutif à Québec étaient présents, qu'on y avait montré la plus vive sympathie, et qu'il y avait été souscrit plus de £1,500 dans la chambre même.

Il fut alors proposé par l'Hon. L. H. Lafontaine, secondé par C. Dunkin, Ecr., et résolu unanimement :

Qu'un comité permanent, sous le nom de " Comité Exécutif " du Comité de Secours de Montréal, fût nommé de suite, et que ledit comité se composât des six membres du conseil de ville nommés par lui dans les motions plus haut mentionnées, et de six membres choisis par ce Comité Général de Secours parmi ceux qui le composent, lequel dit Comité Exécutif fera rapport de temps en temps au Comité de Secours, et aura pouvoir de remplir les vacances qui surviendront, par des membres du Comité Général.

Après l'adoption de cette résolution, le Comité de Secours procéda immédiatement à l'élection de six de ses membres qui devront agir de concert avec un membre nommé par le conseil pour composer le " Comité Exécutif " et les messieurs suivans furent choisis :

Benjamin Holmes, Ecr.,		l'Hon. L. H. Lafontaine,
C. Dunkin,	"	" G. Moffatt,
O. Berthelet,	"	T. Peltier, Ecr.

Il fut ensuite proposé par le Rév. Mr. Cordner, secondé par le Rév. Mr. De Sola, et résolu unanimement :

Que le Comité permanent qui vient d'être nommé ait instruction de préparer un état de l'étendue de notre calamité et que cet état soit publié dans les journaux pour servir d'appel à tous ceux qui seraient disposés à contribuer au soulagement des victimes de l'incendie.

Proposé sur motion du Rév. Dr. Bethune, secondé par le Rév. Mr. Cordner.

Que la motion du conseil au sujet de la division de la ville en districts, et de la nomination de sous-comités pour faire des collectes dans ces districts, soit adoptée.

Proposé par G. E. Cartier, Ecr., secondé par l'Hon. L. H. Lafontaine, et résolu unanimement :

Que le Comité Exécutif ait ordre de faire rapport à ce comité à sa prochaine assemblée des détails du système à adopter pour distribuer les fonds qui seront mis à sa disposition.

Proposé par M. H. Seymour, Ecr., secondé par le Rév. Mr. Jenkins.

Que George Platt, Ecr., et N. G. Bourbonnière, Ecr., soient et sont par le présent nommés co-Secrétaires du Comité de Secours de Montréal.

N'y ayant plus d'affaire, l'assemblée s'ajourna sur motion de l'Hon. L. H. Lafontaine pour être convoquée sur la requisition de trois membres.

(Signé,) M. H. SEYMOUR,
Sec. Pro. tem.

Montréal, 13 juillet, 1852.

CHAMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF,
HÔTEL DE VILLE,
MONTREAL, 12 *juillet*, 1852.

Par suite de la Résolution adoptée à l'assemblée générale des citoyens qui a été tenue Samedi le 10 du Courant, à l'effet d'organiser le Comité de Secours pour venir en aide et assister les victimes du désastreux incendie de Jeudi le 8 et Vendredi le 9 du courant, incendie qui a détruit une si grande partie de notre ville, les Messieurs nommés à ladite assemblée et par le Conseil de Ville pour prendre en considération cet évènement déplorable, se sont aujourd'hui assemblés en la Chambre du Comité No., Hôtel de Ville et après être entrés en communication avec le Maire et le Conseil de Ville, ont procédé à s'organiser.

COMITÉ EXÉCUTIF.

PRESENTS:

Son Honneur le Maire,	B. Holmes, Ecr.,
l'Hon. L. H. Lafontaine,	C. Dunkin, "
" G. Moffatt,	T. Peltier, "
O. Berthelet, Ecr.,	R. Trudeau, "
E. Atwater, "	P. Lynch, "
A. Whitney "	L. Marchand "

Les procédés de l'assemblée du Comité de Secours de Montréal du 12 du courant furent lus; après quoi—Sur motion de l'Hon. L. H. Lafontaine, secondé par le Maire—il fut résolu:

Que Mr. Holmes soit prié d'agir comme Président de ce Comité, et que les Secrétaires du Comité Général de Secours soient nommés secrétaires de ce Comité.

Mr. Handyside fut nommé Secrétaire, à la place de Mr. Platt.

Après en avoir de nouveau référé aux procédés d'hier, la résolution y proposée par Mr. Cordner fut lue, et après une délibération—sur motion de l'Hon. G. Moffatt, secondé par T. Peltier—les résolutions suivantes furent unanimement adoptées.

Que la Corporation soit respectueusement priée d'obtenir pour ce comité au moyen de ses assesseurs ou autrement, avec l'assistance nécessaire, un état de l'étenddu de la récente calamité, donnant en détail les noms des victimes et autant que possible les particularités de leurs pertes, et ce comité remboursera à la corporation les frais qu'il faudra inévitablement encourir pour obtenir ces informations; et que les dites informations soient fournies le plus tôt possible.

Résolu—Que la résolution ci-dessous soit communiquée au Maire et au Conseil de Ville.

Résolu—Qu'il soit demandé au clergé des différentes dénominations de cette ville de fournir à ce comité, aussitôt qu'ils pourront le faire, toutes les informations qu'il sera en leur pouvoir de donner sur la nature et la grandeur des pertes soufferter lors du dernier incendie par les personnes de leurs communions respectives.

Résolu—Que les diverses compagnies d'assurance et agences en cette ville, soient priées de fournir au Comité de Secours une liste des Polices par eux délivrées sur lesquelles ils ont souffert des pertes lors de la dernière calamité, faisant voir le montant reclamé ou devant être probablement reclamé, avec les noms des victimes, afin que le Comité puisse venir à connaitre leur position actuelle.—Adopté unanimement.

Résolu—Que la résolution de G. E. Cartier, Ecr., demandant que le Comité Exécutif soit chargé de faire rapport à ce comité lors de sa prochaine assemblée sur les détails du système à être adopté pour la distribution des fonds placés à sa disposition, soit renvoyée à un Comité composé de l'Hon. M. Lafontaine, B. Holmes et C. Dunkin, Ecr., qui feront rapport.—Adopté unanimement.

CHAMBRE DU COMITE EXECUTIF,
No. 1 HÔTEL DE VILLE,
MONTREAL, 15 *juillet*, 1852.

A une assemblée du Comité Exécutif tenue ce jour par suite de l'ajournement d'hier, le Sous-Comité nommé le jour précédent fit le rapport suivant sur les détails du système à adopter pour la distribution des fonds qui seront mis à la disposition du Comité Exécutif, rapport qui, après mûres considérations, fut adopté unanimement.

Votre Sous-Comité nommé hier pour prendre en considération le sujet des détails d'un système à recommander au Comité Général de Secours pour les déboursés à faire des fonds mis à sa disposition a l'honneur de faire rapport des conclusions auxquelles il en est arrivé, sous la forme du projet de rapport ci-joint qu'il suggère à votre corps de faire au Comité Général de Secours.

Le tout respectueusement soumis.

BENJAMIN HOLMES,
L. H. LAFONTAINE,
C. DUNKIN.

Il fut alors ordonné de convoquer une assemblée générale du Comité de Secours de Montréal, pour le lendemain à trois heures, P. M., afin de lui soumettre le rapport ci-dessus et qu'il en soit imprimé un certain nombre de copies pour être distribuées lors de ladite assemblée.

Son Honneur le Maire déclara qu'en conséquence de ses nombreuses occupations, il lui sera impossible de donner toute l'attention nécessaire aux devoirs minutieux de Trésorier et demanda à faire la motion suivante, secondé par O. Berthelet, Ecr., laquelle motion fut adoptée unanimement:

Qu'il soit nommé un Sous-Trésorier ou Clerc du Trésorier, lequel sera chargé de compter les sommes, faire les dépôts et être autrement utile au Comité; de plus que toutes les sommes reçues soient déposées chaque jour dans les Banques incorporées de cette ville et n'en soient retirées qu'avec la signature du Trésorier et du Président du Comité Exécutif, et en l'absence de la ville de l'un ou l'autre de ces messieurs, avec la signature de celui qui sera nommé pour agir comme son Député pour le temps d'alors.

Une séance du Comité Général eut lieu le 16 Juillet. M. Holmes a affirmé la résolution de M. Cartier de la dernière assemblée générale, le Comité Exécutif a proposé, et il demanda la permission de soumettre alors à l'approbation de l'assemblée les motions contenues dans le rapport qui fut alors déposé devant l'Assemblée.

Conformément à l'ordre donné au Comité Exécutif à la dernière assemblée du Comité Général de Secours, demandant de faire rapport sur les détails d'un système à être adopté pour le boursé à faire à même les fonds qui seront

placés à la disposition de votre corps, le Comité Exécutif prend la liberté de faire le rapport suivant :

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF.

Les victimes du dernier incendie peuvent être divisées en trois classes ; la première comprend ceux dont les moyens (avec ou sans recours aux emprunts qu'ils peuvent effectuer en offrant de suffisantes garanties) sont suffisans pour leur permettre de bâtir, de la manière et avec les matériaux requis pour la sûreté future de la cité, le tout ou des parties considérables de leurs bâtisses détruites ; la seconde classe comprend ceux dont les moyens ne suffisent pas pour cela, et la troisième, ceux qui manquent des choses nécessaires à la vie.

En d'autres termes, il y a d'abord une classe de personnes qui, (quelles que soient leurs pertes) ne sont pas réduites à la pauvreté absolue ou à la détresse proprement dite ; secondement une classe de personnes qui sont dans cette condition et troisièmement, une classe dans la détresse et le dénûment complets.

Le Comité Exécutif est d'avis que la première de ces classes ne peut avoir aucun droit sur les fonds mis à la disposition de votre corps. Le fonds d'emprunt, dont parle la quatrième résolution adoptée à l'assemblée générale du dix du courant est sans aucun doute le seul moyen de venir en aide à celles des personnes de cette classe qui pourront en avoir besoin.

Toute allocation à eux faite prise sur des fonds de Secours de charité serait une fausse application de ces fonds.

Pour la seconde de ces classes, l'aide que le fonds d'emprunt en question pourrait offrir, serait évidemment insuffisante. Les garanties qu'elle pourrait offrir ne lui permettraient pas d'emprunter assez pour pouvoir bâtir de la manière requise ; et la simple offre d'une aide qui ne serait pas suffisante, ne leur serait de fait d'aucune aide ou secours.

S'il faut aider les victimes dans leurs efforts pour se relever de leurs pertes, il faudra leur donner *quelque chose* pour suppléer au déficit que laissera l'emprunt qu'elles sont en état de faire.

Comme règle générale on peut regarder celles de la troisième classe comme n'étant pas propriétaires. De sorte que, comparativement, bien peu d'entr'elles pourront obtenir de l'aide autrement que du Comité de Secours.

Il est clair que, d'abord, l'aide à donner à même le fonds de Secours doit être limitée à cette dernière classe de personnes.

Quant au mode de distribuer cet aide, le comité exécutif est d'opinion que, excepté dans les cas extraordinaires, il ne devrait sous aucun prétexte être accordé d'argent. Les allocations ou indemnités en argent ne peuvent manquer d'être généralement mal dépensées ; un grand nombre de personnes qui ne devraient pas quitter la ville, en profiteraient pour laisser la cité et aller chercher de l'emploi ailleurs, et ce serait encourager la fainéantise et l'intempérance parmi celles qui resteraient. Lorsque dans des cas particuliers il sera jugé à propos et désirable d'aider quelques personnes ou des familles à aller demeurer ailleurs chez leurs amis, il serait nécessaire d'accorder de l'argent. Mais excepté ces cas, le Comité Exécutif recommande de n'en pas donner. Il ne devrait être pourvu aux besoins de ceux que l'on ne voudra pas aider à quitter Montréal, qu'en leur accordant pendant le temps nécessaire, la nourriture, l'habillement, les outils, les soins médicaux et un abri, suivant les exigences de leurs cas respectifs.

Pour déterminer ce que sont ces exigences pour chaque cas, le Comité Exécutif suggère que dans son opinion il est désirable que des Sous-Comités de Secours

soient organisés immédiatement. Il suggère que comme les besoins et les circonstances dans lesquels se trouvent les pauvres sont généralement mieux connus du clergé et autres membres de leurs sectes religieuses, des Sous-Comités soient formés sur ce principe. Les diverses sectes protestantes pourraient probablement co-opérer facilement à l'organisation d'un tel Sous-Comité, sinon il serait aisé de former plusieurs Sous-Comités séparés pour les sectes qui le préfèreraient. Pour prévenir l'imposition et favoriser l'unité d'action, il serait désirable, dans l'opinion du Comité Exécutif, que ces Sous-Comités ne fussent pas limités à des localités particulières dans leurs opérations ; et aussi qu'ils ne fussent pas composés d'un trop grand nombre de personnes.

Les Sous-Comités de cinq membres chaque,—dont deux ou trois membres seraient ecclésiastiques, et trois suffiraient à former une majorité,—opéreraient sans-doute plus efficacement que s'ils étaient composés d'un plus grand nombre de personnes.

D'après le système proposé, le soin de vérifier les divers cas de détresse dans leurs sphères d'opérations respectives, de certifier par écrit de temps à autre, la nature des secours requis pour chaque cas, et de donner l'aide nécessaire pour s'assurer de la juste et fidèle distribution de ces Secours, serait laissé à ces Sous-Comités. Le devoir du Comité Exécutif serait de pourvoir à la nourriture, le vêtement, les outils, les soins médicaux et l'abri, et d'en diriger et surveiller les distributions d'une manière aussi prompte, économique et satisfaisante que les moyens à sa disposition pourront le permettre.

Dans le cas improbable où les Sous-Comités ou aucuns d'eux demanderaient plus de Secours que l'état des fonds ou autres considérations ne permettraient d'accorder, il appartiendrait alors au Comité Exécutif d'y porter remède en réduisant ou changeant leurs demandes suivant l'occasion.

Afin de procurer l'abri nécessaire, le Comité Exécutif pense qu'il serait désirable qu'il fût autorisé à se procurer des bâtisses convenables, ou, s'il est nécessaire, à construire des appentis (d'une étendue considérable et partagés de manière à pouvoir servir de résidences temporaires à des familles séparées,) dans des places convenables, près de, ou en dedans des limites des quartiers incendiés. Ces appentis devraient être bâtis de manière à pouvoir, s'il est nécessaire, être sans trop de frais, rendus habitables pour l'hiver, vu qu'il n'y a guère lieu d'espérer que leur besoin ne se fera pas sentir avant l'hiver prochain.

A moins que ces bâtisses ou appentis ne soient construits, le Comité Exécutif craint qu'il soit impossible d'empêcher la construction dans les quartiers incendiés d'un certain nombre de cabanes très mal faites et leur occupation, ce qui serait grandement préjudiciable, non-seulement à la reconstruction de ces quartiers mais aussi à la santé de ceux qui les habiteront et de la ville en général. Les abris des émigrants et les tentes maintenant occupées, ne peuvent non plus, pour plusieurs raisons majeures, servir longtemps à abriter une partie considérable de notre population sans asile.

Si l'on se décidait à construire ces abris, le Comité Exécutif recommanderait qu'ils fussent érigés sur un terrain appartenant ou au public ou à des propriétaires qui seraient prêts à le mettre, sans réserve, à la disposition du public pour cet objet. Il est à présumer que la Corporation s'engagerait volontiers à les prendre sous sa charge quant à tout ce qui regarde la police et la discipline intérieure.

Il reste à prendre en considération la position de la seconde classe de victimes, et la question de savoir ce qu'il faudra faire *ci-après* pour leur venir en aide.

Le Comité exécutif sent bien qu'il est fort important de borner les secours ci-dessus recommandés en faveur de la troisième classe ou autrement, classe

réduite au dénuement complet, c'est-à-dire de l'aider à se tirer de la misère absolue, à leurs plus étroites limites. Faire plus, serait encourager le paupérisme, avec tous ses maux *et rien autre chose.*

Pénétré de ce sentiment, le Comité Exécutif considère qu'il serait mal-à-propos d'en venir à la résolution d'employer tous les fonds de Secours à ce seul but ; vu qu'il croit que non-seulement il sera reçu, mais devrait être reçu d'avantage, qu'il ne devra être employé ainsi exclusivement. La seconde des trois classes de victimes ci-dessus mentionnées est celle qui a réellement le plus perdu et dont la perte est de nature à être sentie le plus longtemps et le plus vivement. C'est d'ailleurs la classe la plus méritante. Parmi les membres de la première classe ou simplement pauvres, un bon nombre l'étaient ou à-peu-près, auparavant ; et continueront de l'être après qu'on aura discontinué les secours temporaires. D'autres, la meilleure et la plus grande partie, aussitôt qu'on aura pourvu à leurs besoins actuels, reprendront leurs occupations et aussi bien qu'avant : mais la classe la plus réduite dans sa position par suite de ses pertes ne peut espérer de recouvrer la position qu'elle a perdue que lentement et avec peine. Les aider dans leurs efforts pour ce faire et ce dans les limites et avec les précautions convenables est dans l'opinion du Comité Exécutif, l'un des buts qui ne doivent pas être perdus de vue.

Jusqu'à ce que l'on connaisse quelque chose du montant probable du fonds d'emprunt, des conditions sous lesquelles et de la manière dont il sera distribué, et aussi du montant total des fonds de secours qui seront placés à la disposition de votre corps, jusqu'à ce que l'on sache jusqu'à quel point il faudra donner des secours à ceux qui sont dans le dénuement complet et le montant ainsi que la nature des demandes qui seront faites ci-après de la part des personnes de cette seconde classe, il est absolument impossible de faire un mode de distribution pour les secours qui pourront leur être accordés ci-après.

Le Comité Exécutif ne voudrait même pas se hasarder à recommander qu'il fût déclaré comme règle invariable que ses secours ultérieurs seront absolument limités à la classe des pauvres propriétaires de petits lots de terre.

Il est cependant très fortement recommandé au Comité Général de Secours de déclarer d'une manière non équivoque l'intention de ne donner de l'aide à même le fonds de secours qu'à ceux qui sont réellement pauvres, et de s'engager à prendre toutes les précautions possibles non seulement pour se garder, quant à présent, contre les impositions de ceux qui prétendront faussement se trouver dans le dénuement complet, mais encore ci-après, contre une pareile imposition de la part de ceux qui voudront se représenter comme étant assez pauvres pour entrer dans la catégorie de personnes presque dans le dénuement à qui (non moins qu'à ceux absolument pauvres), il est désirable d'accorder leur juste part de secours. Lorsque le temps convenable viendra, le Comité Exécutif espère, avec confiance, que l'on découvrira qu'il n'est pas plus difficile de se prèmunir contre cette dernière Sorte d'imposition que contre la première.

Le tout respectueusement Soumis.

BENJ. HOLMES,
Président.

Chambre du Comité Exécutif,
Hôtel de Ville, 15 juillet, 1852.

T. Bouthillier, Ecr., secondé par le Dr. Nelson, proposa la première résolution :

Résolu—Que le rapport maintenant soumis par le Comité Exécutif soit adopté et suivi, et que les suggestions qui y sont faites soient mises à exécution par le Comité Exécutif.

Proposé par le Rev. Dr. Bethune, secondé par l'Hon. J. Bourret et résolu unanimement:

Résolu—Que le Comité Exécutif soit chargé de voir à ce que les sommes déposées ne soient retirées que par un vote du Comité Exécutif, par des *cheques* signés par le Président et le Trésorier, et en cas d'absence de l'un d'eux, par le Sous-Trésorier ou autre officier dument autorisé par le comité.

Proposé par le Rev. Mr. Cordner, secondé par David Kinnear, Ecr., et résolu unanimement:

Résolu—Que le Comité Exécutif soit chargé de prendre immédiatement en considération le sujet du fonds d'emprunt envisagé par la quatrième résolution adoptée à l'assemblée publique du dix du courant, et au besoin de correspondre et autrement co-opérer avec la corporation, dans le but d'attendre avec efficacité l'objet de cette résolution.

L'assemblée s'ajourna ensuite sur la motion du Président.

CHAMBRE DU COMITE EXECUTIF
HOTEL DE VILLE, 18 *octobre*, 1852.

A une assemblée des membres du Comité de Secours de Montréal qui à eu lieu ce jour, sur convocation du Président, pour recevoir les rapports du Comité Exécutif, les membres suivans étaient présens:

Son Hon. l'Evêque anglican de Montréal, Rev. Messires Villeneuve, Dowd et Prevost,

Le rév. Docteur Bethune, le rév. Mr. Bond, le rév. Mr. Wilkes, le rév. Docteur Taylor, le rév. Mr. Morris, le rév. Mr. Jenkins, le rév. Mr. McGill, le rév. Mr. Marling,

Messrs. Holmes, William Molson, J. Henderson, Wm. Bristow, Thos Kay, C. S. Cherrier, J. F. Pelletier, J. L. Beaudry, T. Bouthillier, A. Laframboise, T. Peltier, A. Dorion, Hon. L. H. Lafontaine, Hon. Jos. Bourret, C. Dunkin, J. Court, D. Kinnear, N. Dumas, O. Berthelet, E. Hudon, A. LaRoque, Jos. Vallée, J. A. Berthlot, A. Prevost.

Le Président B. Holmes, Ecr., prend le fauteuil, et en soumettant le deuxième rapport du Comité Exécutif (dont des copies imprimées sont distribuées aux membres présens), annonce que tous les livres, comptes de dépenses et de recettes, documens et papiers du Comité Exécutif sont déposés sur la table et il invite les membres présens à les examiner.

AU COMITE DE SECOURS DE MONTREAL.

Le Comité Exécutif a l'honneur de soumettre au Comité Général le rapport suivant, ainsi que les minutes de ses procédés, ses livres de comptes et autres documents

LEUR SECOND RAPPORT.

En conformité à l'ordre qui lui fut donné à la dernière assemblée du Comité de Secours de Montréal au sujet de la recherche d'informations statistiques sur la nature et l'étendue des pertes souffertes lors de l'incendie du 8 et 9 juillet dernier, le Comité Exécutif entra immédiatement en communication à cette fin avec les Autorités Municipales, les Compagnies d'assurance et le Clergé et employa des personnes compétentes pour faire un état aussi détaillé et exact que possible des informations qu'il a été possible d'obtenir sur ce sujet.

La recherche de ces informations a nécessairement pris beaucoup de temps et lorsqu'enfin elles ont été soumises au Comité Exécutif, elles lui ont paru, à

certains égards, trop imparfaites et pas assez satisfaisantes pour pouvoir être publiée comme un exposé correct et officiel des faits.

De plus le comité se trouvait à cette époque fort occupé à surveiller les mesures en voie de progrès pour les secours des victimes au point de ne pouvoir préparer lui-même un exposé juste et correct des faits à sa connaissance à moins de négliger son premier devoir pour l'objet secondaire de mettre sous forme convenable aux yeux du public le détail des faits, dont les principaux lui étaient déjà connus,

Le résultat de ces recherches peut être brièvement exposé de la manière suivante :

Quartiers.	Nombre de maisons detruites.					Loyers tel que cotisés.	Nombre de Familles.	No. de personn.
	Pierre.	Briques.	Bois.	Pierre et bois.	Total.			
St. Louis,.....	50	46	451	6	553	£9572	959	4807
Est,.....	19				19	1680	32	129
St. Jacques,.....	42	45	181	8	276	5492	403	2314
Ste. Marie,.....	31	53	178	2	264	3730	343	1792
	142	144	810	16	1112	£20474	1727	9042

Compagnies d'Assurance.	Montant reclamé.			No. de personnes assurées.
	£	s.	d.	
Mutuelle,.....	84318	4	11	207
Ætna and Hartford,.....	26673	10	0	60
Montréal,.....	18975	0	0	35
Equitable,.....	16686	10	0	18
Liverpool and London,.....	10487	0	0	24
Phœnix,.....	8850	0	0	9
Globe,.....	12239	14	8	21
British American,.....	5396	0	0	15
Western Assurance Company,.....	1305	0	0	6
London Assurance Company,.....	95	0	0	1
	£185025	19	7	396

Ces chiffres ne sont cependant pas propres à donner une juste et correcte idée du désastre qu'ils sont destinés à faire connaître.

Le comité croit que le nombre de maisons détruites est exactement donné, mais en même-temps il faut observer que ce nombre ne comprend pas les dépendances dont il a été trouvé impossible de préciser le nombre avec quelque degré de certitude.

Le montant des cotisations peut difficilement servir de base pour connaître les loyers des bâtisses détruites. Le Comité Exécutif croit cependant faire une sous-estimation en la supputant comme représentant une valeur réelle d'au moins £400,000. En supposant qu'un quart de cette somme représente les fonds il apparaît encore une perte de £300,000 et au delà pour la destruction des bâtisses ci-dessus construites. La perte en meubles, marchandises et autres effets est estimée à au moins £200,000, de sorte que dans son opinion, la des-

truction totale en biens de toutes sortes doit être évaluée comme étant plutôt au-dessus qu'au-dessous de £500,000.

Le nombre de familles et de personnes représentées comme ayant été privées de leurs demeures est certainement au-dessous de la réalité, vu que les recherches faites n'ont pu être portées au-delà du dénombrement des familles connues par les livres de la corporation comme domiciliées dans les maisons détruites. Il est bien connu cependant qu'il se trouvait un très grand nombre de personnes demeurant dans les quartiers incendiés comme sous-locataires, ne payant aucune taxe et dont les noms ne paraissent pas sur les livres de la corporation.

Le Comité Exécutif n'a aucun doute qu'au moins 10 à 11,000 personnes (composant en tout ou en partie), bien au-delà de 2,000 familles ont été de fait privées de leurs demeures.

Quant au montant d'assurances soit recouvré ou recouvrable, il faut observer que non-seulement, l'assurance mutuelle n'est pas considérée comme capable de payer au-delà de 12s. 6d., ou à peu près par £, mais même qu'une partie de ce paiement ne sera que fictif, les incendiés assurés à cette compagnie devant y contribuer pour une partie par le paiement de leurs billets de prime.

En admettant qu'il se trouve quelqu'erreur dans l'état ci-dessus, il paraîtrait cependant encore qu'à peine £150,000, s'il y a autant, peuvent être représentés comme réellement couvertes par les assurances.

En un mot, en autant qu'il a été possible d'en juger, il paraît que plus de la 6e. partie de la population de cette ville a été privée de ses demeures, avec une perte totale d'au moins £500,000, dont l'assurance ne couvre réellement que beaucoup moins du tiers, et que le bénéfice des assurances se trouve partagé entre moins que la 4e. partie du nombre des incendiés.

Un autre sujet qui a de bonne heure occupé l'attention du Comité Exécutif a été celui de l'emprunt qui lui avait été recommandé par le Comité Général.

En conformité à cet ordre il s'est, par l'entremise d'un sous-comité spécial, immédiatement mis en communication à ce sujet avec les autorités de la ville, et les bases d'une mesure ayant été (comme il fut supposé), jusqu'à un certain point adoptées, il a député deux de ses membres à Québec en compagnie de son honneur le maire et du conseiller Marchand (délégués du conseil de ville) afin de s'entendre s'il était possible avec le gouvernement provincial sur la teneur d'un bill à être soumis avec sa sanction au parlement provincial. A leur retour, une communication du secrétaire provincial faisant connaître en général les bases sur lesquelles l'administration était prête à présenter une mesure pour l'objet désiré, fut soumise au Comité Exécutif aussi bien qu'au conseil de ville. Mais le refus de la part de ce dernier d'adopter ce projet, a nécessairement dû empêcher le Comité Exécutif de procéder ultérieurement sur cette mesure.

Le Comité Exécutif n'a pas communication de la teneur du projet dont il croit que le conseil de ville s'est occupé depuis cette époque et n'a en conséquence eu aucun moyen de mettre à exécution les instructions du Comité Général sur ce sujet.

Peu de jours après la dernière assemblée du Comité Général, le Comité Exécutif a été assez heureux pour s'assurer les services de M. Arthur Ross, comme sous-trésorier du Comité de Secours.

L'absence de M. Moffatt, l'un d'eux parti pour l'Angleterre, l'a dernièrement forcé de remplir la place par là devenue vacante, ce qu'il a fait par le choix de M. Jacob DeWitt.

En conformité aux instructions du Comité Général de Secours, il a organisé des sous-Comités de Secours. Les Messieurs qui ont consenti à agir comme

tels et qui se sont depuis très-bien acquittés de leurs devoirs comme membres de ces sous-comités, sont les suivans :—

I. Pour la population catholique,—

1. Comme membres du sous-comité pour les Canadien-Français :

Messires L. Villeneuve et
H. Prévost ;
MM. Hubert Paré,
N. Valois, et
J. Smith.

2. Comme membres du sous-comité pour les Irlandais :

Messires Connolly, et
Dowd ;
MM. McCambridge,
Francis M'Donnell, et
J. Megorian.

II. Pour la population protestante,—

3. Comme membres du sous-comité de la cathédrale de Christ Church :

Rev. Dr. Bethune,
" M. Morris ;
MM. Dr. Fraser,
T. Mussen,
S. C. Bagg, jr.

4. Sous-comité de l'église St. George :

Rév. Dr. Leach,
MM. T. Evans,
C. Phillips,
Edw. Lusher, et
W. Francis.

5. Sous-comité des églises réunies de St Thomas et de la Trinité :

Rév. MM. Irwin, et
Campbell ;
MM. J. Pyke,
W. F. Grassett, et
J. Walkem.

6. Le sous-comité de la chapelle Ste.-Anne :

Rév. M. Ellegood,
MM. J. Hall, jr.
R. Chamberlain,
C. Dorwin, et
A. Gough.

7. Le sous-comité des églises presbytériennes :

MM. Beckett,
John Greenchields,
John Smith,
Peter Redpath,
James Rattray, et
B. Lyman.

8. Le sous-comité des églises méthodistes :

Rév. MM. Jenkins, et
Dickson ;
MM. Raffan,
R. Campbell, et
J. Hilton.

9. Le sous-comité des églises Congrégationnelles :

Rév. Dr. Wilkes,
MM. J. Savage,
W. Rodden,
J. Keller, et
Edw. Taylor.

10. Le sous-comité de l'église Unitairienne :

Rév. M. Cordner,
MM. B. Workman, et
G. Matthews.

11. Le sous-comité de l'église Anabaptiste :

Rév. M. Spaleing,
MM. R. Morton,
E. Muir, et
J. Mills.

12. Le sous-comité pour les familles de soldats :

Rév. D. Robertson,
Major Crofton, XXe. régt. S. M.
Capt. Bourroughs, R. A.

III. Pour la population hébraïque,—

13. Le sous-comité hébraïque :

Rev. Dr. DeSola, et
MM. J. Benjamin,
Dr. David,
J. T. Askek, et
D. Moss.

Le Comité Excutif a aussi jugé nécessaire de choisir parmi ses membres un sous-comité composé de MM. Holmes, Peltier, Atwater, Trudeau et Berthelet, dont le devoir était de se réunir plus fréquemment que le Comité Exécutif ne pouvait le faire lui-même, d'examiner minitieusement tous les rapports des sous-comités et généralement de veiller à l'exécution de toutes les mesures adoptées par le Comité Exécutif. M. Peltier, quelque temps après, s'est vu forcé de résigner sa charge de membre de ce sous-comité et M. Marchand consentit à le remplacer quelque temps.

Les travaux de ce sous-comité s'etant depuis trouvés moins onéreux, il n'a pas été jugé nécessaire de nommer un autre membre à la place de M. Peltier.

Tous les rapports et communications des sous-comités de secours ont en conséquence été soigneusement examinés par ce sous-comité avant d'en venir à aucune décision sur iceux. Tous points douteux ou de quelqu'importance, à mesure qu'ils se sont présentés, ont été pris en considération par le Comité exécutif à ses séances régulières. Dans tous les cas, le Comité Exécutif a eu pour principe de limiter le montant des secours accordés sur ces rapports sur la mesure de ce qu'il considère être les besoins réels des applicants.

Il a jugé nécessaire d'adopter pour règle de payer les montants ainsi accordés pour vêtements et objets de première nécessité autre que les outils et provisions, aux sous-comités de secours, sur l'engagement pris par eux de les distribuer fidèlement aux nécessiteux, en effets et non en argent ; engagement qu'il a raison de croire avoir été fidèlement tenu par les sous-comités, nonobstant les peines et les soins nombreux qu'il leur a fallu prendre pour cela.

Pour la distribution des outils, il a adopté le système de donner aux applicants, par l'entremise des sous-comités de secours, des ordres sur les marchands au moyen desquels ils pouvaient se procurer eux-même ces outils.

Le montant ainsi déboursé est comme suit :

	Nombre de famil. ou partie de fam. il. secourues	Nombre de personnes secourues	Montant de pertes réclamées.	Montant payé pour pertes. &c	Montant payé pour outils.	Total.
			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Pour la Population Cath. Rom :—						
Par le Sous Com. Canadien-fran.	1054	4463	11,783 18 9	2,834 8 6	364 8 6	3,198 17 0
" St. Patrice	243	789	1,554 17 5	812 19 8	120 0 9½	933 0 5½
Total,	1297	5252	13,338 16 2	3,47 8 2	484 9 3½	4,131 17 5½
Population Protestante :						
Sous-Co. des Egl St Thomas et Trini.	80	303	1,012 7 10	317 19 9	50 11 2	368 10 11
Christ Church	48	155	399 18 3	227 1 5	13 7 1	240 8 6
Presbyterienne	58	180	760 19 5	232 14 1	7 17 1	240 11 2
Méthodiste	56	240	764 9 6	205 17 6	28 17 1	234 14 7
Congrégationelles	4	12	0 0 0	13 10 0	9 15 0	23 5 0
Militaire	19	57	115 18 2	58 0 0	0 0 0	58 0 0
Total,	265	947	3,053 13 2	1,055 2 9	110 7 5	1,165 10 2
Population Hébraïque :—						
Par le sous-comité Hébraïque	1	3	79 9 6	0 0 0	6 0 0	6 0 0
Total,	1,563	6,202	16,471 18 10	4,702 10 11	600 16 8½	5,303 7 7½
Parmi lesquels sont d'origine française		4347	11,516 17 4			3,198 17 0
d'autres origines		1855	4,955 1 6			2,104 10 7½

Le comité considère cette partie de ses déboursés comme terminée.

Quant à la distribution des provisions le Comité Exécutif pour un court espace de temps après sa nomination s'est vu forcé de continuer la disposition commencée par le comité de secours provisoire du conseil de ville, lequel accordait des rations à plus de 3,500 personnes. Il s'est occupé aussitôt que possible

à diminuer ces rations et a économiser sur ce point et depuis un certain temps, elles se trouvent réduites au nombre et à la qualité de personnes qui en reçoivent actuellement.

Il y a à présent 565 faisant partie de 203 familles qui reçoivent plus ou moins régulièrement des rations de soupe, farine d'avoine et de pain, et ce seulement dans les cas indiqués par le tableau ci-joint :

	Nombre de chefs de famille recevant des provisions						No de personnes dans ces fam. recevant des provisions	Dont sont au-dessus de 15 ans.	No. Total de personnes dont ces fam. sont composées.
	Malades.	Agés.	Infirmes	Veuves.	Femmes abandonnées de leurs maris.	Total.			
Aux Appentis de la Pt St Ch.	13	14	16	48	6	97	254	134	276
" de la terre de Logan	2	2	—	7	—	11	38	22	38
A l'HôpitalGénéral,.....	3	2	2	15	2	24	61	31	73
Al'Asile de la Providence	12	8	9	34	8	71	212	102	212
Total,	30	26	27	104	16	203	565	289	599

Dont sont d'originie Canadienne-française 131 familles, composées de 368 personnes ; d'autres origines, 72 familles composées de 197 personnes ; catholiques, 542 ; protestants, 23. Ces nombres à cause des changemens continuels qui ont lieu, doivent être pris comme n'étant corrects qu'au jour du rapport.

D'après les révisions fréquentes et soignées que les listes de ces personnes ont subies, le comité est porté à croire que peu ou point de noms de personnes capables de se pourvoir elles-mêmes n'y demeurent inscrits.

Il n'y a cependant aucun doute qu'un grand nombre de ces personnes vivaient de charités avant le désastre qui les a privées de leurs demeures. La difficulté de leur position, vient de ce qu'une grande partie de leur voisins, qui avant le feu en prenaient soin au moyen d'associations de charité, (telle que celle de St. Vincent de Paul) et autres, se trouvent maintenant eux-mêmes réduits à l'indigence.

Les dépenses encourues sous ce chapître (y compris celles faites par le comité de secours provisoire) sont comme suit :

	£	s.	d.
Pain.....	£646	5	8½
Beurre.....	157	19	5
Sucre.....	117	11	2
Thé.....	95	19	11
Lard.....	189	1	6
Bœuf.....	125	13	4
Pois.....	17	17	8
Lait.....	10	1	9
Chandelles.....	2	13	6
Riz.....	11	5	4
Eau.....	14	13	11
Légumes, sel &c.....	11	10	3½
	£1400	16	6

Il se trouve en sus des items ci-dessus, des comptes non payés au montant d'environ £100 et pour la raison ci-dessus alléguée, le comité doit s'attendre à cette source de dépenses l'hiver prochain.

Pour le logement des incendiés durant l'hiver, le comité exécutif a cherché à fournir des abris en suffisante quantité dans la ville pour pouvoir se passer de ceux de la Point St. Charles. A cette fin il a fait faire des plans d'appentis,

pris les moyens de se procurer des terrains convenables pour les y ériger, demandé des terrains convenables et fait tous ses efforts pour faire entrer ces soumissions dans des limites qui lui permissent de les accepter. Il est même à une époque entré en négociation avec les syndics de la maison d'Industrie dans l'espoir que cette institution aurait les moyens de lui fournir à un prix raisonnable une bonne partie des logements dont il avait besoin. Il a été trouvé cependant que le prix demandé par les entrepreneurs rendrait la construction des abris, tels qu'alors contemplés, si couteuse que le comité s'est vu forcé d'abandonner l'idée d'en construire plus qu'il ne pouvait absolument se dispenser, de se contenter de réparer les appentis de la Pointe St. Charles, d'en construire trois, de la manière la plus économique possible sur un terrain situé au faubourg Québec et placé gratuitement à la disposition du comité par M. Logan, et deux autres sur la rue Ste. Elizabeth au faubourg St. Laurent et enfin de faire quelques réparations à la bâtisse de la maison d'Industrie sur la rue Campeau que les syndics de cette institution ont mis à sa disposition pour l'hiver prochain.

Les appentis sur la rue Ste. Elizabsth ne sont pas encore achevés. Les réparations à la maison d'Industrie sont dans un état si avancé que probablement lorsque ce rapport sera présenté cette maison sera occupée. Les appentis sur la terre de M. Logan sont occupés depuis quelque temps.

A cause de l'éloignement des appentis de la Pointe St. Charles, il a été nécessaire d'encourir quelques dépenses pour y maintenir 4 hommes de police et se procurer deux petites pompes à feu destinées à y être placées.

Le comité se propose de répartir les familes à qui il fournira des logements de manière à laisser en autant que possible, dans les abris de la Pointe St. Charles, la classe de personnes incapables de travailler. Dans la ville, la maison d'Industrie est destinée aux familles protestantes et les appentis de la terre Logan aux catholiques.

Un sous-comité du comité de Messrs. Dewitt, Berthelet et Lynch a été dernièrement chargé de la surveillance immédiate des appentis et de la maison d'Industrie.

Le nombre de personnes abritées dans les appentis de la Point St. Charles et de la terre Logan est comme suit :

	Families.	Persons.
A la Point St. Charles	222	816
Sur la terre Logan's	103	382
Total	325	1198
Dont		
Sont d'origine canadienne-française	167	602
D'autres origines	158	596
Catholiques	291	1084
Protestants	84	114

Réparation aux appentis de la Pointe St. Charles et construction de ceux sur la terre Logan et la rue Ste. Elizabeth	£1525	10	7½
Poêles	224	6	3
Tôle pour tuyaux	25	13	6
Pompes à feu, en accompte	52	12	0
Police	32	11	10
	£1,860	14	2½

Les nombres ci-dessus pour plusieurs raisons varient considérablement et seront sous peu augmentés par l'ouverture de la maison d'Industrie et des appentis de la rue Ste. Elizabeth, s'ils ne le sont déjà.

Les dépenses encourues sous ce chapitre sont les suivantes :

A quoi il faut ajouter le nombre approximatif suivant de comptes non payés.

Réparation et achèvement des bâtisses	£450
Poêles, tuyaux, etc	152
Pompes à feu etc	20
Police jusqu'à cette date	20
	£642

De nouvelles dépenses, quoiqu'à un montant peu élevé, devront être encourues cette fin, dans le cours de l'hiver. Plus ou moins liées avec les chapitres des dépenses ci-dessus, quoique n'entrant pas précisément dans aucun d'eux, sont les items suivants :

Frais du transport des incendiés, aux abris, ou chez leurs parens (en grande partie encourus par le comité de secours provisoire)	£112	3	0½
Pour outils fournis aux incendiés par ce dernier comité	4	4	3
Ustensiles de cuisine, etc., pour la distribution des provisions et l'usage des appentis	50	11	3
Dépenses aux appentis, pour charrois, transports, chaux, etc	44	19	10
Paille pour lits	4	2	6
Pour remèdes, etc	30	16	3
Cercueils	0	15	0
Dommage causé à la propriété de Kelly par la mise des tentes, etc	5	0	0
	252	12	3½

Au début de ses travaux le comité exécutif a cru qu'il était à propos d'acheter environ 2000 cordes de bois pour être distribuées dans le cours de l'hiver. En conséquence le comité fait rapport qu'il possède les quantités suivantes :

Dans un clos au faubourg St. Laurent	632¼ cordes.
do do Québec do	782¾ do
do do St. Joseph do	607¾ do
do do à la Pointe St. Charles	125 do
	2,097¾

Un autre chapitre de dépenses qu'il a été nécessaire d'encourir a été pour l'achat de marchandises à être converties en hardes faites par les associations de charité qui se sont chargées de les distribuer parmi les incendiés les plus nécessiteux.

Il a dépensé de cette manière les sommes suivantes :

Par l'entremise du sous-comité de secours catholique, C. F.		£395	8	8
do	de l'église St. Patrice	186	15	3
do	de l'église des sœurs de la Providence	50	10	2
do	de l'Hôpital Général	80	16	8
do	des sœurs de la miséricorde	20	0	0
do	des sociétés protestantes appelés Dorcas	207	9	1
		£890	17	5

Plusieurs demandes pour pertes de mobilier, livres, etc., souffertes par des écoles pour les pauvres et par l'Hopital pour les irlandais pauvres dans le faubourg Québec, connu sous le nom d'Hôpital St. Jérome, ayant été trouvées très justes par le Comité exécutif, il a cru devoir leur accorder les montants suivants pour les aider à réparer leur pertes

Les montants ainsi payés sont les suivants :

A l'école St. Jacques	135	19	6
A l'école irlandaise, rue de la Visitation	27	14	0
do do Canadienne	66	13	4
do do des sœurs de la Providence	40	0	0
do do sous le contrôle des commissaires des écoles protestantes	39	12	1
A l'école d'Hezekiah Arnold	11	6	5
do do de Dlle. White	9	15	0
A l'hôpital St. Jérome	60	0	0
	£391	0	10

Il a aussi payé pour les dépenses contingentes, savoir : pour le salaire de ses officiers, messagers, collections de documens, frais de port, annonces, papeterie, impression, etc-, £259 18s. 0d.

Sur la sommo totale de £11,729 6s. 11d. ainsi dépensée, celle de £783 12s. 6d. l'a été par le comité de secours provisoire sur la somme de £1000 votée par le conseil de ville. La balance a été dépensée par le comité exécutif. Au sujet des sommes reçues jusqu'à ce jour par le comité de secours, le comité exécutif ferait violence à ses sentiments s'il omettait d'exprimer toute sa gratitude pour la libéralité des contributions reçues non seulement de ses compatriotes de cette province et des provinces sœurs, mais aussi et plus spécialement des citoyens de New-York, Boston et Portland.

Le montant de ces contributions est comme suit :

Du gouvernement provincial				2,500	0	0
" Nouveau Brunswick				1,050	0	0
" De la Nouvelle Ecosse				500	0	0
" New-York—Walter R. Jones, Trésorier du comité de secours de New-York	4,375	0	0			
Du comité de secours Franco-Canadien	500	0	0			
De la société St. Jean Baptiste de bienveillance de New York	27	10	0			
D'autres personnes dans la ville et l'Etat de New York	134	17	0			
				5,037	7	0
Boston				2,183	0	0
Portland				730	3	2
Diverses personnes en Angleterre et Irlande par l'entremise de leurs correspondants				492	3	4
Des officiers, sous-officiers et soldats de l'armée et de la marine Royale				199	13	9
De France, y inclus la contribution du Prince Président				116	18	9
Du Haut Canada—de la ville de Toronto	500	0	0			
" Hamilton	500	0	0			
" Bytown	200	0	0			
D'autres personnes dans le Haut-Canada	694	12	11			
				1,894	12	11
De Quebec				2,849	19	8
Des Trois-Rivières				227	0	8
Des diverses parties du Bas-Canada, à part des villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières				1,026	8	3
Montréal, moyennant des souscriptions payées, y compris les £1,000 votés par la corporation				7,222	17	10
				26,080	5	4

A ces sommes l'on peut ajouter £200 montant non payé des sommes souscrites à Montréal et £200 pour intérêt sur les fonds déposés dans les banques au crédit du comité de secours, élevant par là la somme totale à £26,430 5 3.

Le comité exécutif ne compte recevoir à l'avenir aucune forte somme, a moins qu'elle ne provienne des collectes faites par le comité de secours de Londres. Il est à sa connaissance que ce dernier comité a depuis peu remis une somme de £3000 sterling (à peu près £3600 courant) à un comité de 20 personnes de cette ville, qui ont déposé cette somme à intérêt dans la banque de l'Amérique Britannique du Nord et fait une recommendation au comité de Londres à l'effet de faire verser cette somme aux fonds du comité de secours pour être distribué avec le reste. Dans le cas où cette recommandation serait suivie, les fonds de votre comité se tronveraient augmentés de cette nouvelle somme ou peut-être d'une autre plus forte, vu que la remise en question pourrait être suivie par de nouvelles.

Les sommes suivantes ont été dépensées à même les fonds de secours.

Par l'entremise des sous-comités de secours	£5303	7	7½
Pour provisions	1400	16	6
Les appentis, pompes à feu, police etc	1857	12	8½
D'autres objets liés aux précédents	252	12	3½
Bois	1379	9	5½
Etoffes pour vêtements	890	17	5
Mobilier, etc., d'écoles et d'hôpital	891	0	10
Dépenses contigentes	253	10	1
	£11,729	6	11

A quoi faut il ajouter pour comptes non payés.

Pour Provisions.....	£100	0	0			
Appentis, etc.....	450	0	0			
Poëles, tuyaux et bois de corde.....	180	0	0			
Etoffes pour vêtemens.....	21	0	0			
Pour dépenses contigentes.....	50	0	0			
				£891	0	0
Total.....				12580	6	1½

Le comité exécutif est d'opinion que pour pourvoir au secours qu'il faudra donner aux incendiés pauvres et à l'entretien des appentis pendant l'hiver, il sera nécessaire d'approprier ou de réserver une certaine somme. Il croit cependant que les sommes ci-après mentionnées serant suffisantes :

Pour provisions, vêtements et autres secours.....	£2,000	0	0
L'entretien des appentis, police, dépenses imprévues.....	1,000	0	0

Il recommendrait que pour éviter toute jalousie par rapport à la distribution des £2,000 ci-dessus, le comité général réglât qu'elle ne serait distribuée que sur les recommandations des sous-comités de secours, faite de temps à autre à la satisfaction du comité exécutif et jusqu'à des montants n'excédant en aucuns cas ceux ci-après mentionnés, que le comité exécutif a fixé sur ce qu'il a cru être approximativement la mesure de leur droits respectifs.

Par l'entremise du sous-comité pour les Canadiens-français.....	£1,200
" " de St. Patrice.....	300
" " des autres sous comités.....	500

Au moyen du système proposé, chaque sous-comité de secours devra immédiatement se charger de distribuer tels vêtements provisions etc., qu'il jugera nécessaire dans sa sphère d'opérations respectives ; et dans le cas où le comité exécutif découvrirait que quelqu'un des sous-comités n'a pas réellement besoin du montant total de l'appropriation faite en sa faveur il se propose alors de la diminuer en conséquence.

Par rapport au bois qu'il a en main, le comité exécutif recommenderait d'en approprier 1,000 cordes pour distribution gratuite dans le cour de l'hiver prochain et ce dans les mêmes proportions et les mêmes moyens que ceux suggérés pour les £2,000 ci-dessus, et de vendre le reste pour argent comptant, en petites quantités et au prix coûtant à ceux des incendiés qui se trouveront avoir besoin de cette espèce de secours.

Les poëles, tuyaux, pompes à feu, etc., qui resteront en main le printemps prochain, seront vendus : pour le produit en revenant, joint à celui de la vente du bois, tel que ci-dessus recommandé, il sera porté à la balance des fonds.

Quant à la balance actuelle du fonds de secours, le comité exécutif se propose de la répartir sous le plus court délai possible, entre les incendiés de la classe désignée dans son rapport du 15 de juillet dernier, comme classe No. 2.

Dans ce rapport il n'a pas essayé de donner une définition de cette seconde classe et aujourd'hui il ne se trouve pas dans une position à pouvoir être beaucoup plus explicite sur ce point.

Il est clair cependant que ceux qui doivent être considérés comme entrant dans cette classe, d'un côté ne doivent pas être des personnes qui, avant le feu, se trouvaient dans la misère où à peu près et d'un autre côté ne doivent pas avoir par eux-même les moyens de se tirer de la classe des pauvres et réellement nécessiteux. La première de ces classes, c'est-à-dire celle qui se trouvait dans la misère ou à peu près avant le feu, doit être considérée comme ayant été suffisamment secourue au moyen de l'aide qui lui a été donnée comme composant la presque totalité de la 3e classe de victimes—ceux dont les moyens ont suffi pour les tirer de la pauvreté ne peuvent s'attendre à recevoir aucune partie des fonds du comité de secours, à moins de les détourner de leur destination légitime pour les employer mal à propos.

Il est évident aussi qu'à moins de circonstances particulières de nature à justifier une exception à la règle générale, ceux qui ont déjà reçu des secours comme étant de la 3e classe ne pourront pas se faire inscrire dans dans la 2e classe pour obtenir de nouveaux secours.

Avec les informations qu'il possède actuellement, le comité exécutif n'est pas préparé à suggérer d'autres règles que celles ci-dessus.

Pour le mettre en état de faire la distribution des fonds qu'il suggère d'approprier à cette fin, le comité exécutif croit nécessaire d'avoir devant lui une liste de toutes les personnes qui auront fait application avec un exposé véridique des circonstances de chaque cas, et comme le seul moyen d'obtenir cette liste c'est de s'adresser aux sous-comités de secours, il se propose de leur demander de nouveau leurs précieux services, et de les prier de lui transmettre un rapport du nom de toutes les personnes nécessiteuses qui se trouvent dans leurs sphères d'opérations respectives, ayant soin d'inclure dans ce rapport (au meilleur de leur connaissance et pour plus de facilité, sous la forme d'une cédule qui leur sera fournie à cet fin) tous les renseignemens nécessaires quant au métier, &c., le genre et le montant des pertes de chaque solliciteur, les moyens qui lui restent, le montant de l'assurance s'il y en a, le nombre de personnes dont se compose sa famille, distinguant les enfans et les personnes âgées et infirmes de ceux qui peuvent contribuer au soutien de la famille, le total des ressources qu'a la famille pour vivre, le montant et l'espèce de secours reçus si aucun, enfin tout ce qui peut mettre le comité exécutif en état de juger de l'urgence des besoins en chaque cas.

Le comité exécutif croit qu'au moyen de ces rapports il ne sera pas difficile de diviser les solliciteur qui seront considérés comme ayant droit à une partie des fonds en question, en un certain nombre de classes ou de subdivisions suivant l'urgence apparente de leurs besoins respectivement, de manière à faire une répartition équitable de ces fonds en adoptant toutefois pour principe de ne pas régler la mesure des secours à être donnés sur le montant de la perte, mais en autant que possible sur les besoins des personnes à être secourues.

Le comité exécutif est convaincu que dans un grand nombre de cas, ces besoins sont très pressans, et que la somme à être distribuée est bien au dessous de celle qu'il faudrait seulement pour venir efficacement en aide aux personnes qui se trouvent dans des positions si critiques, qu'on peut plutôt les classer comme étant dans la misère que comme se trouvant simplement dans le besoin.

Le comité exécutif n'a plus qu'à ajouter que dans le cas ou le comité général désirerait lui voir continuer ses travaux et mettre à exécution les mesures ci-dessus suggérées, il croira de son devoir d'y consacrer toute son attention.

BENJAMIN HOLMES.

Sur ce, après quelque discussions relatives à la distribution finale des fonds et quelques remarques explicatives, le Rév. John Jenkins, secondé par le Rév. Docteur Bethune, fit motion :

Que le rapport du Comité Exécutif, maintenant placé entre les mains du Comité Général soit reçu et que l'assemblée désire exprimer son entière confiance dans la façon de laquelle le Comité Exécutif a jusqu'ici surmonté les difficultés et rempli sa tâche délicate, dans la distribution des secours à la troisième classe, ou celle des nécessiteux, victimes du dernier incendie.

Il fut résolu sur la motion du Rév Docteur Wilkes secondé par J. L. Beaudry, Ecr :

Que les recommandations du Comité Exécutif contenues dans son rapport depuis le passage commençant par ces mots " et pour le soutien des nécessiteux, à la fin du rapport soient adoptées et que le Comité soit chargé de les mettre à exécution.

Il fut résolu, sur la motion de W. Molson, Ecr., secondé par le Rév. Messire Villeneuve :

Que les remercîments du Comité Général soient offerts au Comité Exécutif en raison de la manière fort satisfaisante et impartiale avec laquelle il s'est acquitté des pénibles et laborieux devoirs qui lui étaient confiés.

CHAMBRE DU CONSEIL,
HÔTEL DE VILLE, 1er juin, 1853

Une assemblée du Comité Général de Secours pour l'incendie a eu lieu aujourd'hui d'après avis donné dans les journaux, dans le but de recevoir le rapport concluant ainsi que les comptes du Comité Exécutif.

Le Président ayant expliqué à l'assemblée le but pour lequel elle avait été convoquée, la pria de prêter son attention au secrétaire qui lut :

LE RAPPORT FINAL.

Aux membres du Comité Général de Secours.

MESSIEURS.

Le but principal pour lequel il a été nommé se trouvant atteint, le Comité Exécutif vous a convoqués ce jour pour vous rendre compte de son administration. Il a aussi à vous demander la sanction de la remise qu'il a faite définitivement à la Corporation de la ville de Montréal de l'autorité que vous lui aviez déléguée ainsi que des droits, qu'il avait encore à sa disposition et en expectative. Les raisons qui ont induit le Comité Exécutif à cette démarche sont exposées en un document inclus dans ce rapport.

Le Comité Général ayant à son assemblée du 14 octobre donné pleine approbation et confirmation aux actes de ce Comité, comme il est mentionné dans le Second rapport, et l'ayant prié de mettre à exécution les suggestions y contenues, ce Comité n'a pas perdu de temps pour reprendre ses fonctions. Dès le 26 octobre, il fut adressé à toutes parties intéressées une Circulaire dont suit un extrait.

"Il reste à attirer l'attention de votre Sous-Comité sur la tâche importante de la préparation du retour des informations requises aux termes du rapport ci-inclus, pour mettre le Comité Exécutif en état de procéder à la distribution de la balance des fonds du Comité de Secours, fonds appropriés à la classe de victimes de l'incendie désignée dans le rapport comme classe No. 2 et au sujet de la Composition de laquelle classe le Comité Ex. attire spécialement votre attention sur la partie du rapport qui y fait allusion."

"Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce Rapport, il sera facile à votre Sous-Comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur que vous recommanderez comme faisant partie de cette classe."

"J'ajouterai en terminant que le Comité Ex. connaissant l'urgence des besoins d'un grand nombre d'entre les personnes à qui il s'agit de venir en aide, désirerait obtenir ce retour le plus tôt possible, et il espère que vous pourrez le lui transmettre d'ici au 15 de Novembre prochain."

A partir du 1er Novembre, les divers Sous-Comités se chargèrent de veiller au bien-être matériel des victimes appartenant à leurs Communions respectives, déchargeant par-là le Comité Exécutif de tous nouveaux soins et labeurs sur ce point. L'encombrement des affaires ayant diminué, ce Comité, dans le but d'économiser, autant que possible, les fonds à sa disposition, se dispensa, à partir du 30 octobre, des services de ses Secrétaires, M. M. Handyside et Bourbonnière, tout en rendant témoignage, par une résolution, au zèle et à l'assiduité avec lesquels ils s'étaient acquittés des devoirs de leur emploi et chargea de ce

travail additionnel Mr. Ross, le Sous-Trésorier. Votre Comité ne laissera pas passer cette occasion de rendre témoignage à l'habileté et à la patience que déploya ce monsieur dans l'accomplissement de ses diverses fonctions.

Votre Comité n'a pas non plus oublié la grande responsabilité qu'impliquait la surveillance des 950 personnes, logées sous les abris. Il a été fait pour le bon traitement de ces personnes une série de réglemens qui pourvoient non seulement à leur bien-être sanitaire, mais empêchent, autant qu'il est possible, par les injonctions les plus strictes, l'immoralité et le vice, laissant en même temps, au Comité le droit d'expulser sur le champ ceux qui ne voudraient pas s'y soumettre. Ce pouvoir fut délégué à un Sous-Comité dont Mr. DeWitt était Président. Il a été possible après cela de se passer des services de la police maintenue jusqu'alors à des frais considérables, en y substituant Mr. Drummond, le chargé des abris du gouvernement à la Pointe St. Charles, pour veiller aux intérêts de ce Comité.

Le Comité Général peut se rappeler que, dans le second rapport, il a été proposé de mettre à la disposition des divers Sous-Comités, pour destribution gratuite, la quantité de 1,000 cordes de bois et de vendre les 1,000 cordes restant, aux victimes au prix coûtant. On s'est aperçu qu'il était pratiquement impossible d'exécuter cette recommendation. Indépendamment de ce que les abris du gouvernement ayant été dès le principe construits à la hâte et avec du bois vert, n'étaient pas inaccessibles aux vents froids d'hiver et que, tout d'abord, les affections des enfans, telles que la rougeole, fièvrescarlatine et la petite vérole, nécessitant un surcroît de confort, y ont régné, l'attention de ce Comité fut en outre attirée sur un si grand nombre de cas de misères et privations parmi la classe des petits propriétaires, il lui fut fait des appels si éloquents en leur faveur par les présidens des divers Sous-Comités, qu'on ne jugea pas convenable de fermer l'oreille à ces réclamations et que tout le bois de corde a été, de temps a autre, sur leur demande, mis à leur disposition, ce qui a été certainement d'un secours très efficace.

Ce n'est pas sans de sérieuses appréhensions que le Comité Exécutif a consenti à laisser tant de personnes passer l'hiver à la Pointe St. Charles. Il est vrai qu'il a été rare de voir les eaux du St. Laurent s'élever jusqu'au niveau des planchers des abris, mais cela était déjà arrivé dans les années précédentes et pouvait se renouveler; en outre il avait déjà été dépensé une somme de £2,094 5s. 8d. en bâtisses et réparations, et le Comité ne voulait plus rien distraire des fonds alors destinés à la deuxième classe; on ne pouvait se procurer de bâtiments inoccupés, de grandeur suffisante, que dans la même localité et conséquemment sujets aux mêmes inconvénients, c'est pourquoi le Comité finit par se résoudre à laisser dans ces abris les personnes qui s'y trouvaient; l'hiver fut doux, la glace ne prit un caractère déterminé que vers le 20 janvier, époque ou la crue subite des eaux força tous les garnisaires de ces abris à abandonner leurs quartiers d'hiver. Son Hon. le Maire et Messire Villeneuve furent des premiers à voler à leur secours et le dévouement des Dames de l'Hopital Général se montra sous le beau jour habituel où il se présente dans toutes les occasions de danger et de difficulté.

Ce délogement, nécessairement subit, a coûté au Comité £149 19s. 7d., ce qui est à regretter, mais pour éviter la possibilité d'avoir à encourir de telles dépenses, il aurait assurément fallu consacrer une bien plus forte somme en bâtisses. Lorsque l'eau eut baissé, ces abris furent séchés au moyen de poëles, et les personnes qui les habitaient purent y retourner sans que leur santé en souffrît.

Ce Comité désirait ardemment faire la distribution le plus vite possible des fonds en mains destinés à la classe No. 2. La Circulaire indiquait

le 15 novembre comme étant l'époque pour recevoir les rapports des divers Sous-Comités. Plusieurs s'y conformèrent ; cependant, la nouvelle année arriva, sans que ce Comité eût reçu les reclamations des Canadiens-Français qui sont ceux qui ont le plus perdu. Les services de M. Bourbonnière avaient préalablement été offerts et acceptés par le Sous-Comité Canadien-Français, dans le but d'en finir plus vite ; en même temps, les fonds à la disposition de ce Comité n'étaient pas laissés inactifs ; des arrangemens avaient été pris avec différentes Banques, et par ce moyen il avait été réalisé une somme de £379 7s. 10d., pour intérêts sur les sommes déposées ; montant presque suffisant pour couvrir les dépenses contingentes de ce Comité. Le 15 février, ces retours furent achevés, et le Comité spécial auquel avait été confiée la tâche délicate de faire la repartition, fit, le 23 du même mois, le rapport suivant :

Le Sous-Comité que ce corps Exécutif, en sa séance du 29 janvier dernier, a chargé d'examiner et de décider du montant de l'allocation à être faite sur chaque reclamation présentée par les divers Sous-Comités de secours, a l'honneur de faire rapport : Qu'en conformité à l'injonction contenue dans votre second rapport portant que *toutes* les demandes pour secours pour la seconde classe devront être reçues avant qu'aucune repartition des sommes en main soit commencée, votre Comité n'a pu procéder avant le 15 de ce mois, vu que les reclamations transmises par le Sous-Comité Canadien-Français, accompagnées des documens à l'appui, n'ont pas été envoyées avant ce jour.

Votre Sous-Comité, convaincu comme il l'était, de la valeur du temps à cette saison de l'année pour ceux qui se proposent d'acheter et de préparer des matériaux pour rebâtir avant l'élevation des prix au printemps, travailla déligemment chaque soir, aussitôt qu'il fut en état de le faire, et le résultat de ses investigations paraîtra plus évidemment par l'examen des listes et preuves justificatives à l'appui de ces listes qui sont maintenant déposées sur la table pour votre examen et approbation.

Dans tous les cas, votre Sous-Comité ne s'est pas tant laissé influencer par le montant des pertes souffertes que par le besoin réel de secours que demandait le solliciteur, et le nombre d'enfans, d'infirmes ou vieillards qui comptaient sur lui pour leur soutien.

Et, ici, votre Sous-Comité se plaît à rendre témoignage à l'aide efficace qu'il a reçue des Présidens et des membres des divers sous-Comités de secours, mais plus particulièrement aux efforts infatigables de Messire Villeneuve ; ce Monsieur a déployé son vaste talent d'analyse dans cette affaire, et de ce qui aurait pu, dans un autre cas, être un amas informe de confusion, a fait un tout harmonieux, plein de méthode, de clarté et d'utilité.

Votre Sous-Comité a raison de croire qu'en plaçant par-devant vous les listes alphabétiques et les documens à l'appui, il vous soumet des matériaux auquels l'historien futur du Canada, en traitant du grand incendie, pourra recourir avec avantage et satisfaction.

Votre Sous-Comité proposerait l'envoi des copies de la liste revisée avec le résultat des diverses demandes aux différents Sous-Comités de Secours, accompagnée d'une forme imprimée devant être remplie par eux, adressée au Trésorier du Comité Exécutif, établissant que le solliciteur désigné par son nom, a droit au montant accordé tel jour par ce Comité; Ainsi, tous les solliciteurs devront nécessairement avoir une entrevue avec le Président des Comités auquels ils appartiennent séparément, avant de retirer leur *Cheque* du Bureau du Comité Exécutif. Le Président aura par-là occasion de donner à ces personnes, relativement à la disposition de la somme, tels conseil qu'il jugera à propos pour leur avantage.

Votre Sous-Comité est positivement d'avis que les fonds devraient être don-

nés librement et directement aux personnes à qui ils sont destinés sans aucune condition ni restriction.

Il y a, cependant certains cas où il à été accordé des sommes à des femmes et à des mineurs ; dans ces cas, votre Secrétaire devrait jouir d'un pouvoir discrétionnaire pour veiller à ce que les formalités légales nécessaires fussent remplies avant que les somme fussent touchées.

Votre Sous-Comité conclut en suggérant qu'il soit préparé une liste alphabétique de toutes les personnes de la classe No. 2 qui ont été secourues, pour être soumise au Comité Général et au Public.

BENJAMIN HOLMES
Président du Comité Spécial.

Ainsi qu'il avait été prévu, le montant à distribuer se trouva bien au-dessous de ce qu'il aurait fallu pour venir efficacement en aide aux personnes qui ont le plus attiré l'attention et mérité les sympathies de votre Comité. On avait désiré faire palpiter de joie, les cœurs de toutes les veuves, dans cette longue liste, en leur accordant à chacune une somme de secours suffisante pour reconstruire leurs demeures détruites ; ça n'a pas été possible dans la plupart des cas ; néanmoins il y aura quelques humbles demeures entièrement reconstruites par la générosité des donateurs, et une aide efficace accordée dans le même but à un grand nombre d'autres, suffisent à les remplir d'espérance, et à leur rendre l'énergie pour combattre leur mauvaise fortune.

L'œuvre de répartition étant ainsi terminée comme on l'avait supposé, le Président convoqua le Comité Exécutif le 13 avril, et l'informa que la distribution de la plus grande partie des fonds qui lui avaient été confiés se trouvant faite, il l'avait convoqué : 1° Pour fixer une époque convenable pour la clôture des affaires de ce Comité.

2° Pour adopter les moyens de disposer de la manière la plus avantageuse de ce que le Comité a aujourd'hui à sa disposition, ce reliquat se composant de deux bâtisses temporaires en bois sur le terrain de M. Dufaux rue Ste. Elizabeth de trois autres de même nature sur la terre de M. Logan, de deux pompes à feu, d'un certain nombre de poëles, de tuyaux et de chaudrons. Le président informe de plus l'assemblée qu'il reste au moins à la disposition de ce Comité une balance disponible de £490.

Sur le 1er point il est résolu : Que ce Comité termine ses travaux et en fasse un rapport au Comité Général, le 1er mai prochain, ou aussitôt que possible après.

Sur le 2me point il est résolu : Que vu que les baux des propriétés sur lesquelles les abris sont construits sont faits au nom de la Corporation de Montréal et n'expireront qu'un an d'ici, et que les polices d'assurances sont aussi effectuées au nom de la Corporation ;

Que vu que la vente actuelle de ces abris, sujette à leur démolition immédiate, mettrait un grand nombre de familles dans une position presqu'aussi pénible que celle dans laquelle elles se sont trouvées après l'incendie de Juillet dernier, en autant que les loyers de maisons sont encore très élevés ;

Vu aussi qu'il s'y trouve un certain nombre de veuves et d'infirmes, vivant de charité et qu'il serait inhumain de priver tout-à-coup d'abris et de soins ;

Vu encore qu'il est à propos de laisser à la Corporation, comme gardienne de la sûreté et de la santé publiques, le soin de décider, à l'époque des chaleurs, du nombre des personnes et des conditions sous lesquelles il leur sera permis de demeurer dans les abris, ou bien si l'intérêt public demande que l'on sacrifie les avantages que pourraient en retirer la classe des victimes la plus pauvre afin d'éviter une nouvelle calamité produite par la propagation des maladies conta-

gieuses qui pourraient s'y engendrer, ou encore à cause du danger du feu auquel les maisons voisines de ces abris se trouvent plus exposées;

Vu enfin que, quoiqu'il n'y ait plus d'affaires pour nécessiter l'existence prolongée de ce Comité, il pourrait encore être transmis des balances de souscriptions soit des campagnes ou de l'Angleterre;

Ce Comité en vient à la détermination de prier la Corporation de se charger de la clôture finale de ses affaires en prenant possession de tout ce qui reste entre les mains de ce Comité, et de disposer ultérieurement du produit de ce reliquat de la manière qui sera jugée la plus avantageuse aux victimes du grand incendie, à l'exception toutefois des deux pompes à feu faites exprès pour la sûreté des abris de la Pointe St. Charles, dont ce Comité croit que la Corporation, comme gardienne de la ville, devrait hériter, et qu'il la prie en conséquence de vouloir bien accepter. En même temps le Comité suggérerait très respectueusement à la Corporation que son honneur le Maire, M. Trudeau, et Mr. Atwater, qui ont toujours été des membres actives et zélés du Comité Exécutif et qui sont au courant de ce qu'il reste à faire (ou tel autre Comité que la Corporation, dans sa sagesse, voudra choisir) soient nommés pour remplir cette tâche. Par rapport à la balance restant en main et non appropriée, ce Comité est d'opinion que le sous-Comité qui a été chargé de faire droit aux demandes dans le premier cas soit prié de finir sa tâche par la repartition de la balance de £400 à £450 entre les personnes qui lui montreront, à sa satisfaction, que c'est par quelqu'accident ou négligence auquel elles n'ont pu remédier que leurs requêtes n'ont pas été faites avant la distribution générale.

Le secrétaire est chargé de communiquer au greffier de la Cité, pour l'information du Conseil de ville, la partie des minutes des procédés de cette assemblée qui a rapport à l'acceptation par la Corporation des fonctions et attributions du Comité Exécutif et de le prier de transmettre au Président la décision du conseil de ville sur cette matière.

Tandis que cette proposition se trouvait pendante devant le conseil de ville, mais avant que ce corps eût pris une résolution à son sujet, il fut fait une nouvelle remise de £1400 sterling de la part du Comité de Secours de Londres; cette assistance venue si à propos, mit le Comité Spécial en état de prendre en considération quelques cas d'extrême nécessité parvenus depuis peu à sa connaissance, aussi bien que d'augmenter les montants accordés à quelques autres auxquels, attendu le peu de ressources à sa disposition, ce Comité n'avait pu d'abord, venir plus efficacement en aide.

Comme faisant partie du Compte courant du Trésorier, on trouve la liste nominale des solliciteurs de la 2me classe auxquels des Secours au montant de £20,202. 15. 0. ont été payés.

Cette somme, quoique considérable en elle-même, n'a cependant pas suffi à permettre à ce Comité d'étendre l'allocation de secours partiels à tous ceux qu'il en considérait comme dignes, et une liste des personnes méritant de recevoir une allocation sur les fonds qui pourront, par la suite, être réalisés, sera fournie à ses successeurs.

Le 5 du courant le conseil de ville a formellement accédé à la proposition du Comité; il ne vous reste qu'à accepter ce compte de notre gestion pour en opérer le transport; les Syndics nommés par le Conseil sont les mêmes que ceux proposés dans le rapport ci-dessus; Ils représentent les diverses classes des victimes de l'incendie, et ce Comité a la plus grande confiance que les intérêts de ces victimes seront surveillés aussi longtemps qu'il sera raisonnable et convenable de le faire.

Le Comité Exécutif a réservé une somme de £250 destinée à être trans-

mise à ces Syndics pour le soutien des veuves agées et infirmes, des aveugles, des aliénés et pour ceux-ci seulement. Les personnes en faveur desquelles est faite cette exception, sont au nombre de 20 ; elles se trouvent sans amis, et l'humanité s'oppose à leur abandon.

On a reproché à votre Comité que l'on n'entend personne se plaindre dans nos rues, que la classe la plus pauvre jouit d'un bien-être inaccoutumé, que le prix du travail s'est grandement élevé ;—abri et assistance médical, voilà toute l'aide que les victimes ont reçue directement du Comité de Secours pendant longtemps, excepté durant l'espace de 10 jours, lors de la crue des eaux ; la cause doit donc en être recherchée ailleurs.

L'état florissant des finances du pays, et de toutes les branches du commerce l'affluence des capitaux ; la reconstruction d'une grande partie de la ville en style moderne, la certitude qu'un grand système de chemins de fer doit être mis en opération ; en un mot, les mêmes causes qui ont fait élever le prix du travail et amélioré la position des masses en Angleterre se font sentir et reconnaître ici. Dans l'opinion de ce Comité, ce devrait plutôt être une source de félicitations que de plaintes.

Le Comité Exécutif croirait pouvoir être avec raison taxé d'ingratitude s'il ne reconnaissait franchement que, si ses travaux ont été couronnés *de quelques succès*, cela est dû surtout à la manière prompte et efficace avec laquelle les divers Sous-Comités de Secours ont, dès le commencement, consacré leur temps et leur attention à exécuter les desseins projetés par ce Comité ; il ne doit pas non plus laisser échapper cette occasion de proclamer hautement et publiquement les eminens services rendus par les Sœurs de l'Hôpital Général et de l'Asile de la Providence : services tout à fait désintéressés et accordés à toutes les victimes sans distinction. Le Comité se plaît à rendre ainsi un témoignage éclatant au dévouement de ces dames dans l'accomplissement de leurs pénibles devoirs, en tous temps, en toutes occasions, mais plus particulièrement lors de la dernière inondation, où leur conduite a été au-dessus de tout éloge. C'est encore au zèle et à la promptitude de ces dames à seconder les vues de ce Comité, à leurs utiles suggestions fruits d'une longue expérience, à leur économie dans la distribution des Secours, et à leur stricte et continuelle, mais en même temps douce et bienveillante, surveillance que votre Comité a pu, à des frais comparativement si peu élevés, venir efficacement en aide à un si grand nombre d'incendiés ; enfin, à elles est encore due cette paix, ce contentement et cette bonne harmonie qui ont constamment régné dans les abris, quoiqu'occupés, en même temps, par des personnes d'origine et de croyance différentes.

Alors ce rapport accepté, les comptes ont été soumis à M. John Speirs pour être examinés, et dûment vérifiés par ce monsieur qui les a trouvés exacts ; le but pour lequel ce Comité a été formé se trouvant atteint, il se considèrera comme dissout.

Comment il a rempli les devoirs de sa mission n'est pas une question sur laquelle ce Comité ait à se prononcer ; un fait certain cependant, c'est que la plus grande harmonie a toujours régné à ses délibérations et que toutes ses actions ont tendu à soutenir les intérêts des victimes de l'incendie.

BENJAMIN HOLMES,
Président,

23 mai 1853,

Mr. Ross ayant repris son siège, le Président donna une lettre qu'il avait reçue du Dr. Wilkes, laquelle fut lue, et dans laquelle, tout en regrettant son absence forcée, l'écrivain exprimait la conviction que le zèle infatigable et l'excellente administration du Comité Exécutif méritaient quelques témoignages de remerciments et d'approbation publics.

Les résolutions suivantes furent alors proposées, secondées et unanimement adoptées par l'assemblée :—

A. M. Delisle, Ecr., secondé par C. A. Leblanc, Ecr., fit motion :

Que le rapport du Sous-Comité, qu'on vient de lire, soit approuvé, confirmé et publié pour que le public en ait connaissance.

A. A. Dorion, Ecr., secondé par le Rév. Messire Villeneuve, fit motion :

Que les remerciments du Comité soient décernés au Président et aux Membres du Comité Exécutif pour l'habileté et le zèle avec lesquels ils se sont acquittés des devoirs qui leur étaient dévolus.

Alex. Simpson, Ecr., secondé par le Rév. Messire Villeneuve, fit motion :

Que cette assemblée, en concordence avec le Rapport soumis par le Comité Exécutif, approuvant et appréciant, comme il le fait, les efforts, le travail et le tact déployés dans la gestion du fonds et sa distribution, juge convenable de manifester l'approbation des citoyens par quelque témoignage devant être conféré au président, rapportant les noms des membres du comité et le motif de sa formation, et qu'un comité soit désigné pour adopter les mesures qui peuvent être nécessaires pour se procurer une pièce d'argenterie convenable pour ce dessein, laquelle sera présentée au président, M. Holmes ; où figureront les noms des Messieurs suivants :

Le Rév. Dr. Bethune, Rév. Dr. Taylor, Rev. Mr. Villeneuve, son Honneur, le Maire, J. L. Beaudry, Ecr., et Mr. Delisle, Ecr., et l'auteur de la motion, Alex. Simpson, Ecr,

Avant de soumettre au vote la troisième des résolutions ci-dessus, Mr. Holmes adressa quelques paroles à l'assemblée, dans lesquelles, tout en reconnaissant les devoirs arides et difficiles qui lui avaient été dévolus, il repoussait tout mérite personnel pour lui-même, assurant à l'assemblée que ses collègues du Comité Exécutif avaient dignement secondé ses efforts, et qu'ils étaient hautement redevables au zèle infatigable et à l'attention pour les besoins des victimes, incessamment mis en œuvre par les Sœurs Grises et par les membres des Sous-comités de secours. Il ajouta qu'il s'était surtout senti heureux de constater l'harmonie non interrompue et l'ensemble qui avaient caractérisé les mesures du Comité Exécutif, composé, comme il l'était de Messieurs d'origines nationales, de langues, de foi religieuse et d'opinions politiques diverses, que nul symptôme de prévention n'avait été découvert dans ces mesures, mais que tous paraissaient avoir été poussés par un souverain mobil de bon vouloir et de bienveillance envers les victimes de toutes races et dénominations.

COMPTE-RENDU DU TRESORIER.

Dr. LE FONDS GENERAL DE SECOURS DE MONTREAL.

RECETTES.

Le Gouvernement Provincial du Canada.....						2500	0 0
La Province du New Brunswick.....						1000	0 0
l'Hon. John Robertson, du New Brunswick.....						50	0 0
La Province de la Nouvelle Ecosse.....						600	0 0
GRANDE BRETAGNE ET IRLANDE.							
Le Comité de secours de Londres,.....	6400 stg.			= 7839	8 10		
Le très Hon. Edward Ellice, Londres..... ...				200	0 0		
Les hon. membres de la compa. de la baie d'Hudson,				100	0 0		
M.M. A. & S. Henry, Manchester.....				128	18 4		
M.M. H. Bannerman & Fils, Manchester.....	100	0 0	stg.				
M.M. J. & N. Phillips, & Cie., "	52	10 0					
M.M. James Brown & Cie., "	52	10 0					
M.M. Patters & Norris, "	52	10 0					
M.M. Wright & Lee, "	50	0 0					
M.M. James McLarren & Nephew, "	25	0 0					
M.M. Carlton, Walker, & Cie., "	25	0 0					
M.M. I. & I. Watts & Cie., "	25	0 0					
M.M. Robert Barbeau & Frères, "	25	0 0					
George Oliver, "	10	0 0					
	£417	10 0	=	507	19 2		
Le montant de l'emprunt National de la Compagnie d'Assurance pour la Vie de Londres,.....				50	0 0		
La Compa. Britannique d'Ass. pour la Vie de Londres,				25	0 0		
La Compagnie des fers d'Ebbw Vale de Londres,...				24	13 4		
Mrs. E. C. Holt, Londres.....				20	0 0		
J. B. Forsyth, Ecr.....				10	0 0		
Thos. McGuffie, Ecr., Glasgow.....				10	0 0		
Cox, Brothers, Derby.....				12	6 8		
Peter O'Connor, Ecr., Sligo.....				5	0 0		
Alexander Robertson, Ecr., Berwick sur la Tweed...				5	0 0		
Wm. Blake, Ecr.....				5	0 0		
Glover, Ecr.....				1	5 0		
						£8,944	11 4
OFFICIERS, OFFICIERS NON-COMMISSIONNÉS ET SOLDATS DE L'ARMÉE ET DE LA MARINE UNIE DE SA MAJESTÉ.							
Le Général Rowan.....				25	0 0		
Les Officiers du H. M. XXe Régiment.....				52	18 4		
Les Officiers, Officiers non-commissionnés, et soldats du 71 d'infanterie légère de Highland casernés à Kingston, C. W.....				34	12 1		
Le Col. C. C. Johnson, Kilkenny, Irélande.....				25	0 0		
Le Lieut. Gen. Evans.....				12	10 0		
Le Col. Dyneley, R. A.....				12	3 4		
Le Col. Bell, R. A.....				10	0 0		
Le Capt. Farmer, R. A.....				2	10 0		
Le Capt. Burroughs, R. A.....				5	0 0		
Le Capt. Mitchell, R. A.....				1	0 0		
Le Lieut. Col. Pritchard.....				10	0 0		
Le Major H. H. Robinson.....				10	0 0		
Le Capt. J. Wainwright.....				10	0 0		
Le Capt. Rudyerd.....				7	10 0		
Le Col. D'Urban.....				5	0 0		
A. C. G. Field.....				1	10 0		
Le Major Lachlan.....				1	5 0		
Thos. McDoual, ex-commissaire au 32e Régiment, la première personne qui apporta une souscription après l'organisation du Comité de Secours.....				2	10 0	£228	8 9
A reporter,						£13,223	0 1

DEPENSES.

Payé à la classe des victimes appelées "indigents," par l'organe des sous-comités du secours, y compris les concessions pour remplacer les outils; pour le détail dudit paiement,—voir l'état synoptique page 16, ...				£5303	7 7½
" Pour provisions, ...				1517	16 2
" le détail de ces provisions, pour la somme de £1400 16s. 6d., se trouvera, page 17, évalué en second rapport pour être perçu £100, voir page 22, ...					
" dépenses résultant des réparations faites aux abris du Gouvernement à la Pointe St. Charles et à la Maison de l'Industrie, ..	£544	6	11		
" coût de cinq nouveaux abris, deux dans Ste Elizabeth Street, et trois dans la propriété de M. Logan, ...	1549	18	9½		
				2094	5 8½
" machines à feu, comprenant les traineaux d'hiver, ...				71	4 2
" pour les Polices, (y compris Drummond), ...				89	3 8
" pour les poëles et les tuyaux de poëles, ...				415	0 11
" pour d'autres objets tenant du précédent. Voir le second rapport, page 19, ...				252	12 8½
" pour le bois de chauffage, les détails jusqu'à la somme de £1399 9s. 5½d. se retrouveront à la page 19, ...				1412	19 5½
" pour livrer le susdit bois de chauffage, ...				46	14 3
" pour des étoffes pour vêtement. Voir page 20 pour le montant	890	17	5		
de D. Pelletier, pour souliers pour femmes et enfants, ...	78	0	0		
La Société de St. Ann's Dorcas, ..	15	0	0		
Le sous-comité Presbytérien, ..	17	0	0		
				1001	17 5
" pour fourniture d'école et d'hôpital—voir le second rapport page 20.				391	0 10
" Département médical,—payé pour médecines, secours médicaux, infirmiers des deux sexes, consultations, &c., &c.				115	11 4
" à cause de l'inondation de Janvier, ...				145	19 7
" rente du terrain des abris dans St. Elizabeth Street, jusqu'au 1er Octobre 1853, ...	24	0	0		
" placé dans les mains de la corporation pour être affecté à la vente du terrain due au 1er Octobre 1854, ...	24	0	0		
				48	0 0
" clercs assesseurs de la ville pour renseignements statistiques. ..	49	10	0		
" Frais de voyage, commission des banques sous les remises reçues.	15	0	0		
				64	10 0
" collecteur et messager, ...				11	3 0
" N. G Bourbonnière, écr., services au sous-comité Franco-Canadien.				87	10 0
" avis, affiches et impression de 600 copies de ce pamphlet, le tout dans les deux langues.				171	12 10
" Dépenses imprévues—dans lesquelles sont comprises les allocations des secrétaires et du sous-trésorier, dépenses en grande partie couvertes par l'intérêt sur les dépôts dans les banques,				42[illegible]	9 11
" au sous-comité France-Canadien, durant les six mois d'hiver, ..	[illegible]				
" au sous-comité de St. Patrice, durant les six mois d'hiver, ..					
" à l'église Cathédrale, du Christ do do do					
" à St Thomas et à la Trinité do do do					
" aux Presbytériens do do do	[illegible]				
" aux Wesleyens do do do	110				
" aux Congrégationalistes do do do	10	0	0		
" aux Militaires do do do	7	10	0		
				1977	10 0
A reporter, ...				£15,616	19 2

Dr. LE FONDS GENERAL DE SECOURS DE MONTREAL.

RECETTES.

			Report,		£13,228	0 1
FRANCE.						
Part d'une souscription faite par les enfants des écoles sous la surveillance des frères de la doctrine chrétienne en France			200	0		
Le Prince président de la France, par l'entremise de son honneur l'évêque de St. Hyacinthe			93	15 0		
Un membre de la Société de St Vint. de Paul de Paris.			23	3 9		
M. et Mme. Puibusque de Paris			12	10 0		
					£329	8 9
LES ETATS-UNIS.						
NEW YORK.						
W. R. Jones, Ecr., Trés. du fonds de secours de N.-Y.			4302	14 7		
La Société de St. Jean-Baptiste de New-York			27	10 0		
La Société Franco-Canadienne de New-York			506	0 0		
D. S. Kennedy et J. Lennox, Ecrs., "			250	0 0		
Miss M. Brownson, "			75	0 0		
Madame Alboni, "			50	0 0		
Corbyn & Buckland, "			30	2 0		
Le steam. de l'Ontario et du St. Law. Cop., Oswego.			25	0 0		
Thomas McClure & Co			12	10 0		
J. Knickerbocker, Saratoga			12	10 0		
J. A. F. Rachau, Ecr., New-York			15	0 0		
J. & F. Copcutt, "			7	10 0		
J. C. Cuyler, Albany Express			6	5 0		
J. C. Cuyler, capt. de la compa. des pomp. de Tivoli.			6	15 0		
C. H. Castle, New-York			6	5 0		
J. C. Osgood, Troy			6	5 0		
A. Richards, et autres, Troy			3	15 0		
Le Professeur Benedict, Burlington, Vermont			2	10 0		
M. Gault, Cape Vincent			1	15 0		
Un Américain par l'entremise du Rév. Mr. Cordner.			1	5 0		
Geo. C. Drew, Chicago			1	5 0		
Joseph Beaucaire, Californie			1	5 0		
BOSTON.						
Le comité de secours de Boston			2169	15 0		
Naylor & Compagnie			25	0 0		
Geo. Gardner & Co., Glendon Iron Works			7	10 0		
Rev. J. O'Donnell, Lawrence			7	10 0		
Mr. Boyle			5	0 0		
Misses Houghton et Miss Chapman			2	10 0		
PORTLAND			730	3 2		
					£8,298	9 9
CANADA OUEST.						
La Ville de Toronto			500	0 0		
Son honneur l'évêque catholique de Toronto	50	0 0				
La quête faite dans la Cathédrale	69	19 0				
			119	19 0		
La Ville de Hamilton			500	0		
Les églises de Hamilton:						
L'Eglise libre de Knox'	32	10 0				
Christ Church	30	0 0				
Wesleyens	23	17 8				
L'Eglise de l'Ascension	15	1 6				
St. Andrews	13	13 5				
Congregationalistes	4	5 4				
Baptistes	2	10 0				
Primitive Methodists	2	7 9				
Episcopal Methodists	1	10 3				
Surplus des églises de Hamilton par l'entremise d'Adam Brown	18	10 0				
			139	5 11		
A reporter,			£1259	4 11	£21,860	18 7

DEPENSES.

	Report,	£15,616 19 2
Remise aux intéressés de la seconde classe comme suit:—		
Appelton, Teavil	£237 10 0	
Archambault, Anthyme	10 0 0	
Archambault, O.	15 0 0	
Archambault, A.	50 0 0	
Auclair, André	10 0 0	
Aubertin, Louis	75 0 0	
Archambault, L.	7 10 0	
Belly, dite la Veuve Lemen,	142 10 0	
Bériau, Veuve,	50 0 0	
Bélanger, Veuve B.	30 0 0	
Beaudry, Jos.	25 0 0	
Barette, Jos.	50 0 0	
Blache, Isidore	142 10 0	
Bériau, Pierre	50 0 0	
Beaulieu, dit Hudon, Veuve Paul	75 0 0	
Bourbonnière, Michel G.	50 0 0	
Blain, Olivier [pour les Orphelins]	75 0 0	
Boudreault, Cyril	60 0 0	
Benoit, Edouard	30 0 0	
Beaudry, P. J. Mrs.	100 0 0	
Barbonnière, Jules	40 0 0	
Bourgeau, Pierre	40 0 0	
Bertrand, Joseph	35 0 0	
Beaulieu dit Hudon, Elie	35 0 0	
Bourbonnière, J. B.	75 0 0	
Bassinet, Frs.	19 0 0	
Bleau, Etienne	30 0 0	
Bourbonnière, T. B.	12 10 0	
Boismenu, Félix	20 0 0	
Berthelot, L. F.	25 0 0	
Brodeur, Veuve Ed.	4 0 0	
Brideron, Daniel	40 0 0	
Brière, Frs.	5 0 0	
Beauchamp, J. B.	10 0 0	
Bourgouin, Jacques	6 0 0	
Billette, Veuve	1 10 0	
Bowes, John Veuve	20 0 0	
Bélanger, Veuve	30 0 0	
Boyer, Frs.	2 10 0	
Bourdon, Pierre	2 10 0	
Barry, Jas.	3 10 0	
Brophy, Thos.	5 0 0	
Byrnes, T.	40 0 0	
Burns, Wm.	30 0 0	
Birch, David	15 0 0	
Boyd, Wm.	5 0 0	
Bowman, Barnet	25 0 0	
Balchin, George	50 0 0	
Christie, W.	237 10 0	
Cooper, James	190 0 0	
Conway, Thos.	125 0 0	
Coquillard dit Cerat, Veuve J. Bte.	100 0 0	
Cuvillier, Veuve	118 15 0	
Chevalier, Veuve Jos.	118 15 0	
Chartrand, Mrs. Frs.	50 0 0	
Colin, Frs.	25 0 0	
Chalifoux, Louis	75 0 0	
Corbeil, François	75 0 0	
	£3,026 10 0	
A reporter,		£15,616 19 2

Dr. LE FONDS GENERAL DE SECOURS DE MONTREAL.

RECETTES.

	Report,					£21,850 18 7
	CANADA OUEST (Suite.)					
	Report,			£1259	4 11	
Bytown				200	0 0	
Kingston.—de John Counter, Ecr		100	0 0			
	De son honneur l'évêque Phelan	35	0 0			
				135	0 0	
Belleville				85	7 0	
Cobourg				45	0 6	
Amherstburgh				26	15 0	
Stormont, Dundas et Glengarry				25	0 0	
La population catholique de Sandwich				23	4 9	
Cornwall				15	5 0	
Municipalité de Charlottenburgh				12	10 0	
Niagara				5	19 1	
Niagara Falls				3	2 3	
New Germany, Waterloo				7	5 0	
Luthériens de Phillipsburg, Waterloo				4	5 0	
Bytown Amateur Theatricals				8	10 0	
Municipalité de Lancaster				5	0 0	
Le Rév. M. Daudet, Amherstburgh				3	0 0	
Une exposition du Panorama de Toronto				10	0 0	
Ingersoll				1	15 0	
R. T. [illegible]				1	0 0	
W. Mathie, Brockville				1	5 0	
F. W. Luard, Prescott				1	5 0	
Mrs. Brown				2	0 0	
J. C. Woodruff, Ecr				1	0 0	
						£1,882 13 5
	CANADA EST.					
Québec				3127	9 10	
Trois Rivières				227	0 8	
Le comté de St. Hyacinthe				131	13 11	
	De la Compagnie du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique, profits d'un train de plaisir de St. Hyacinthe, aller et retour, offerts par la Compagnie.			138	10 9½	
	Montant d'un voyage du Steamer Yamaska			1	11 10½	
	Les élèves du collége de St. Hyacinthe			23	15 0	
	Son honneur l'évêque de St. Hyacinthe			4	3 4	
	La Paroisse de Terrebonne			94	18 9	
	La Paroisse de l'Assomption			77	19 3	
	La Paroisse de St. C[illegible] de Beauharnois			65	12 5	
	La Municipalité de St [illegible]			50	0 0	
	La Paroisse de St. [illegible]			45	17 0	
	La Paroisse de Ste. Thérè[illegible]			20	0 0	
	La Paroisse de St. Roch			49	13 7	
	Le Village de Laprairie			21	9 11	
	Le Village de Ste. Magdelaine de Rigaud			28	7 6	
	La Paroisse de Berthier			26	18 3	
	La Paroisse de St. Michel de Vaudreuil			17	10 8	
	Les élèves du couvent de Longueuil			15	0 0	
	La Paroisse de St. Denis			15	5 0	
	La Paroisse de Ste. Géneviève			14	15 0	
	La Paroisse de St. François, Rivière du Sud			14	13 0	
	La Paroisse de Charlesbourg			14	11 4	
	Le maire de La Baie du Febvre			11	0 0	
	Paroisse de la Rivière des Prairies			5	15 0	
	Paroisse protestante de la Rivière du Loup en bas			4	10 0	
	Paroisse de Ste. Elizabeth			3	10 0	
	Elèves du couvent de St. Denis			3	0 0	
	Kingsey et Durham, E. T.			3	0 0	
	Paroisse de St. [illegible]spère			2	10 0	
	A reporter,			£4260	2 1	£23,733 12 0

221,850 18 7

£1,882 13 5

£23,733 12 0

DEPENSES.

	Report,	£3,026 10 0	£15,616 19 8
Corbeil, Pierre		50 0 0	
Charpentier, Joseph		40 0 0	
Clavel Jean		60 0 0	
Clement dit Larivière, Césaire		50 0 0	
Colette, Calixte		12 10 0	
Cherrier, Toussaint		118 15 0	
Chartrand, Joseph		40 0 0	
Corbeil, Joseph		50 0 0	
Chartraud, J. Bte.		35 0 0	
Cusson, Antoine		35 0 0	
Cené, Eusèbe		50 0 0	
Corriveau, Jos.		10 0 0	
Connolly, Patk.		14 10 0	
Crow, C.		5 0 0	
Cochlin, John		3 10 0	
Carroll, James		20 0 0	
Canal, Sylv.		2 0 0	
Cassidy, M.		4 10 0	
Cushing, Mrs.		5 0 0	
Clandinnon, Wm.		25 0 0	
Cathcart, Alex.		40 0 0	
Coates, Martha		12 10 0	
Coulter, W.		10 0 0	
Colquhoun, Alex.		12 10 0	
Délinelle, Veuve C.		237 10 0	
Dumesnil, Charles		237 10 0	
Durand, Veuve Jos.		50 0 0	
Drapeau, Chs.		40 0 0	
Désautels, Veuve Frs.		25 0 0	
Dagenais, Veuve B.		75 0 0	
Depaty dit Forget, J. M.		60 0 0	
Demers, F. Chenneville		60 0 0	
Duhamel, J. Bte.		60 0 0	
Dumond, Joseph, pour les Orphelins		40 0 0	
Dupré A. E.		30 0 0	
Derome, A. D.		75 0 0	
Dumond, J. Bte.		25 0 0	
Dufresne, Frs.		40 0 0	
Delorme dit Lemai, Ed.		50 0 0	
D'Eschambault W. F.		30 0 0	
David, Amable		40 0 0	
Desloriers dit Renaud, Jean		60 0 0	
Désautels, Noel		10 0 0	
Desnoyers, Léon		60 0 0	
Desnoyers, Tousst.		75 0 0	
Dubuque, Casimir		20 0 0	
Dagenais, Joseph		55 0 0	
Désautels, Frs.		20 0 0	
Dépaty dit Forget, Ls.		20 0 0	
Dechêne, J. Bte.		50 0 0	
Dorval, Jos. F.		75 0 0	
David, Ferdinand		75 0 0	
Delinelle, Pierre		2 0 0	
Decelle, Veuve. M.		1 5 0	
Dupras, Amable		6 0 0	
Dubé, J. Bte.		60 0 0	
Desjardins, Ed.		4 0 0	
Doyle, James		50 0 0	
Dogherty, Ed.		5 0 0	
Dempsey, Dominick		2 10 0	
	A reporter,	£5,558 0 0	£15,616 19 8

Dr. LE FONDS GENERAL DE SECOURS DE MONTREAL.

RECETTES.

	Report,				£23,733	12 0
	CANADA EST—(Suite.)					
	Report,	£4260	2 1			
Paroisse de St. Jacques le Mineur		2	10 0			
Paroisse de St. David		2	10 0			
Paroisse du Cap de la Magdeleine		2	1 0			
Paroisse de Gentilly		2	0 8			
l'Hon. R. Jones, St. Athanase		25	0 0			
"Frank," St. Andrews		10	0 0			
l'Hon. P. De Boucherville		10	0 0			
T. Daws & fils, Lachine		5	0 0			
Louis D[illegible]ery, Boucherville		5	0 0			
A. T. Galt, Sherbrooke		5	0 0			
Deux messieurs de St. Michel d'Yamaska		4	0 0			
Charles Hamel, Québec		3	7 3			
Un monsieur de Brompton, E. T.		3	0 0			
George Kaines, Grenville		2	10 0			
Le Rév. M. Perrault, curé de Ste. Brigite		2	0 0			
					4344	1 0
	MONTREAL.					
La Corporation de la ville de Montréal,		1000	0 0			
Les messieurs ecclésiastiques du séminaire de Montreal,		500	0 0			
La banque de Montréal,		500	0 0			
Pierre Jodoin,		250	0 0			
La banque du British North America,		250	0 0			
La Banque du Peuple,		250	0 0			
Gillespie, Moffatt & Cie,		200	0 0			
Masson, Thomas, Bruyère & Cie.		200	0 0			
Branch Bank du Haut-Canada,		125	0 0			
Son honneur l'évêque Anglican de Montréal,		100	0 0			
L'Hon. Charles Wilson, Maire		100	0 0			
Anderson, Evans & Cie,		100	0 0			
Philip Holland,		100	0 0			
Branch Commercial Bank, District de Midland,		100	0 0			
l'Hon. L. H. Lafontaine,		100	0 0			
City Bank,		100	0 0			
N. B. Desmarteau,		75	0 0			
Colonial Life Assurance Cie.,		50	0 0			
Leslie, Starnes & Cie,		50	0 0			
A. Cuvillier & Cie,		50	0 0			
L. Renaud, et frère,		50	0 0			
Frothingham & Workman,		50	0 0			
Galarneau & Roy,		50	0 0			
Victor Hudon,		50	0 0			
l'Hon. D. B. Viger,		40	0 0			
Amable Provost,		30	0 0			
Le voyage de plaisir du bateau le Ste. Hélène,		25	10 0			
Edmonstone, Allan & Cie,		25	0 0			
D. Kinnear & Cie		25	0 0			
Dr. McCulloch,		25	0 0			
Messrs. Benjamin,		25	0 0			
C. M. Connolly,		25	0 0			
Sir George Simpson,		25	0 0			
S. Gerrard,		25	0 0			
Ephraim Hudon,		25	0 0			
R. & M. Hubert,		25	0 0			
John Boston,		25	0 0			
James Logan,		25	0 0			
Seymour & Whitney,		25	0 0			
W. & R. Muir,		25	0 0			
J. & R. Esdaile,		25	0 0			
	A reporter,	£4845	10 0		£28,077	13 0

DEPENSES.

	Report,	£5,558 0 0	£15,616 19 2
Duncan, George		15 0 0	
Davis, Samuel		10 0 0	
Deering, Wm.		10 0 0	
Draycott, Chs.		45 0 0	
Devine, Révd. J. A.		15 0 0	
Dredge, Veuve		10 0 0	
Filiatreault, Veuve Z.		50 0 0	
Ferté, Pierre		40 0 0	
Fleuran, Frs.		25 0 0	
Flamme dit Armand, Frs.		15 0 0	
Fackner, Edouard		50 0 0	
Filiatreault, Z.		25 0 0	
Fogarty, Patk.		12 10 0	
Fischer, Emmanuel		87 10 0	
Francis, Robert		15 0 0	
Globensky, Veuve		75 0 0	
Gagnon, Veuve Ed.		100 0 0	
Gendreau, Veuve Ant.		25 0 0	
Gauthier, Veuve Ser.		168 15 0	
Girard, Charles		25 0 0	
Gibeau, Narcisse		30 0 0	
Gauthier, J. Bte.		15 0 0	
Goyette, Jean Marie		150 0 0	
Goyette, Trefflé		104 10 0	
Gauvreau, Tousst		15 0 0	
Gravelle, Prisque		40 0 0	
Giguère, André		50 0 0	
Guenet, Frs.		62 0 0	
Gravel, Jos.		30 0 0	
Girard, Jean		7 10 0	
Garnot, Pierre		25 0 0	
Giard, Dr.		30 0 0	
Geen, G.		20 0 0	
Galt, Agnes, Tutrix		75 0 0	
Grimes, M.		15 0 0	
Gunn, W.		4 0 0	
Greeson, Jacob		20 0 0	
Garrett, James		15 0 0	
Gavan, Phil.		12 10 0	
Grant, Arch.		12 10 0	
Gray, Daniel		12 10 0	
Graham, George		20 0 0	
Higginton, Rich.		118 15 0	
Hogue, Veuve Joseph		118 15 0	
Hamel, Félix		20 0 0	
Houle, Jos.		75 0 0	
Homier, Edouard		7 10 0	
Harnois, Mrs.		100 0 0	
Hinton, Joseph		65 0 0	
Hudon dit Beaulieu Pierre		40 0 0	
Hurtubize, orphelins		50 0 0	
Hood et Thorn		30 0 0	
Hogarth, Elizabeth		75 0 0	
Harold, J.		25 0 0	
Harvey, J.		3 15 0	
Higgins, M.		3 10 0	
Higgins, T.		6 0 0	
Hart, Nicholas		6 0 0	
	A reporter,	£7,886 10 0	£15,616 19 2

Dr. **LE FONDS GENERAL DE SECOURS DE MONTREAL.**

RECETTES.

Report, £28,077 13 0

MONTREAL—(Suite.)

Report	£4845	10	0
Ol. Berthelet,	25	0	0
E. Atwater & Cie.,	25	0	0
L'Hon. L. J. Papineau,	25	0	0
E. R. Fabre,	25	0	0
John Glennon,	25	0	0
Thos. Mussen,	25	0	0
W. Gettes	25	0	0
T. Bouthillier	25	0	0
Morrison, Cameron & Empey,	25	0	0
R. & H. Corse	25	0	0
J. B. Smith & Cie.,	25	0	0
Gilmour & Cie,	25	0	0
L'Hon. Mr. Juge Gale,	25	0	0
W. Miller & Cie.,	25	0	0
Tyre, Colquhoun & Cie.,	25	0	0
McPherson, Crane & Cie.,	25	0	0
H. Jones & Cie.,	25	0	0
Noad, Young & Cie.,	25	0	0
Wm. Do v,	25	0	0
Dow & Cie.,	25	0	0
J. J. Day,	25	0	0
C. A. Low,	25	0	0
Les dames de la Congrégation,	25	0	0
Les élèves de ces dames,	25	0	0
N. Dumas	25	0	0
Joseph Tiffin,	25	0	0
G. E. Cartier,	25	0	0
Hubert Paré,	25	0	0
H. L. Routh,	25	0	0
Hooker & Holton,	25	0	0
Benjamin Holmes,	25	0	0
H. Joseph & Cie.,	25	0	0
Son honneur l'évêque Anglican de la part "d'un de sa religion,"	25	0	0
Christopher Dunkin,	25	0	0
Joseph Donegani,	20	0	0
John Pratt & Cie.,	20	0	0
L. Marchand,	20	0	0
Rose & Monk,	20	0	0
l'Hôtel Dieu,	20	0	0
Hon. W. Morris,	20	0	0
F. & J. Leclaire,	20	0	0
W. E. Logan,	20	0	0
Stephens & Mills,	20	0	0
L'Hon. S. DeBeaujeu,	20	0	0
Jesse Joseph,	15	0	0
E. Maitland, Tylee & Cie.,	15	0	0
W. & J. Smith & Cie.,	12	10	0
Moss & Frères,	12	10	0
Bernard, Harkin & Cie.,	12	10	0
Joseph H. Mead,	12	10	0
Houghton & May	12	10	0
M. E. David,	12	10	0
A. Brousseau, Nouvelle-Orléans, par G. E. Cartier,	12	10	0
A. M. Delisle,	12	10	0
G. W. Campbell, M. D.,	12	10	0
Mr. Wood,	12	10	0
John Lovell,	12	10	0
Gibb & Co.,	12	10	0
Thomas Kay,	12	10	0
Ogilvy, Wood & Co.,	12	10	0
A reporter	£6100	10	0

Report	£6100	10	0
Thomas McGinn,	12	10	0
N. S. Whitney,	12	10	0
J. Scott & Co.,	12	10	0
W. Stephen,	12	10	0
Joseph Mackay,	12	10	0
John Brooks,	12	10	0
John Dodds,	12	10	0
John Ostell,	12	10	0
Jacques Viger,	12	10	0
Tiffin & Elliot	12	10	0
James Johnstone	12	10	0
Hon. Mr. Juge Smith	12	10	0
Hon. Mr. Juge Vanfelson,	12	10	0
Madame de Montenach,	12	0	0
Ira Gould,	11	15	7
Gardien de la prison,	10	12	6
R. Sharpley,	10	0	0
J. & D. Lewis,	10	0	0
Brown & Childs,	10	0	0
C. J. Cusack,	10	0	0
Carter, Kerry & Co.,	10	0	0
C. S. Cherrier	10	0	0
Stewart & Kerr,	10	0	0
A. & J. Arthur,	10	0	0
R. D. Collis,	10	0	0
G. D. Watson,	10	0	0
Mrs. Jules Quesnel,	10	0	0
J. Foster,	10	0	0
J. & J. Mitchell,	10	0	0
D. Masson,	10	0	0
E. Way & Co.,	10	0	0
R. Campbell,	10	0	0
A Friend, H. R.,	10	0	0
Wm. Badgley, M.P.P.,	10	0	0
J. J. Gibb,	10	0	0
Hudon & Quevillon,	10	0	0
George Brush,	10	0	0
James E. Major,	10	0	0
Carter and Cowan,	10	0	0
Wm. Watson,	10	0	0
S. T. Sykes,	10	0	0
Grant, Hall & Co.	10	0	0
Royal Orange Lodge, No. 4,	8	0	0
W. Darling,	7	10	0
Dr. Nelson,	7	10	0
Joseph Grenier,	7	10	0
J. B. Rolland,	7	10	0
R. Trudeau,	7	10	0
J Megorian,	7	10	0
Employés dans l'Hotel Donegana	7	5	0
R. Hallowell,	7	10	0
F. Benoit,	7	10	0
J. A. Berthelot,	7	10	0
Ramsay & McArthur	7	10	0
Mrs. Veuve B Beaubien,	6	5	0
P. S. Panet,	6	5	0
Roy & Dufort,	6	5	0
J. C. Meyer,	6	5	0
M. Perrault et Liguière,	6	0	0
G. F. Prowse,	5	10	0
Clark, Darling & Morland,	5	0	0
Joseph Beaudry,	5	0	0
R. Latham,	5	0	0
A reporter,	£6699	3	1

DEPENSES.

	Report,	£7,886 10 0	£15,616 19 2
Hart, Martin		2 0 0	
Hart, Miles		7 10 0	
Hurdle, Wm.		12 10 0	
Herron, Geo.		6 5 0	
Houghton, Geo.		100 0 0	
Hood, Mrs. Veuve		30 0 0	
Hurst, Wm.		5 0 0	
Hughes, Wm.		5 0 0	
Hohentdal, O.		9 0 0	
Harding, Geo.		7 10 0	
Hogg, Wm.		30 0 0	
Hoy, Veuve		5 0 0	
Hall, Catherine		2 10 0	
Jolicœur, Frs.		25 0 0	
Jeannette, Bonaventure		25 0 0	
Jolicœur dit Contremire, J. Bte		40 0 0	
Johnston, Alex.		10 0 0	
Johnston, Mrs. Veuve		237 10 0	
Johnston, Charlotte		118 15 0	
Johnston, W.		3 15 0	
Jones, John		10 0 0	
Keily, Patrick		15 0 0	
Kelly, H.		7 10 0	
Keating, Alice.		8 10 0	
Kaine, Robt.		40 0 0	
Kearny, Wm.		5 0 0	
Kinch, Ann		150 0 0	
Lafleur, Veuve Joseph		12 10 0	
Lavoy, Mrs.		5 0 0	
Labelle, Veuve N.		25 0 0	
Leduc, les Demoiselles		190 0 0	
Lacoste, Françoise		142 10 0	
Lisotte, Scholastique		7 10 0	
Laflamme, Frs.		75 0 0	
Lauzon, Paul		166 5 0	
Laurent, Mrs. J.		30 0 0	
Lapierre, Frs.		100 0 0	
Lafricain, Jean Louis		25 0 0	
Lacroix, Mrs.		3 0 0	
Laurent, Widow Jos.		50 0 0	
Lamouche dit Robert, Veuve		75 0 0	
Lacloche, Joseph		118 5 0	
Levert, Augustin		190 0 0	
Lavigne dit Tessier, Aug		118 15 0	
Lafricain, Octave		10 0 0	
Lognon, Guillaume		190 0 0	
Lachapelle dit Langlois, Ls.		75 0 0	
Lapointe dit Désautels, Ml.		118 15 0	
Lavigne, Charles		25 0 0	
Lafrenière, Narcisse		25 0 0	
Lettoré, Jos. R.		15 0 0	
Laberge, Augustin		25 0 0	
Leclaire, Janvier		5 0 0	
Latrimouille, Hy.		50 0 0	
Lamothe, J. M.		60 0 0	
Lalande, Alexis		75 0 0	
Lamontagne, Benjn		20 0 0	
Laflamme dit Lebœuf, Augs		100 0 0	
	A reporter,	£10,932 5 0	£15,616 19 2

Dr. **LE FONDS GENERAL DE SECOURS DE MONTREAL.**

RECETTES.

Report,	£6699	3	1
E. Thompson,	5	0	0
Binmore, Brodie & Cie,	5	0	0
J. Roy,	5	0	0
L'Hon. Joseph Bourret,	5	0	0
Rév. E. Rodgers,	5	0	0
Geo. Brown,	5	0	0
Le Capt. Maitland,	5	0	0
Lagarde & Tiffin,	5	0	0
Comptant	5	0	0
P. Plamondon,	5	0	0
Jos. Berthiaume,	5	0	0
F. Brais,	5	0	0
R. Mackenzie,	5	0	0
R. Morris,	5	0	0
D. Pelletier,	5	0	0
L'Hon. Judge Mondelet,	5	0	0
T. S. Tarceneau,	5	0	0
Madame St. Julien,	5	0	0
C. W. Thompson & Cie,	5	0	0
James Burns,	5	0	0
N. Winn,	5	0	0
Jos. M. Ross,	5	0	0
Comptant,	5	0	0
Comptant,	5	0	0
G. O Delorme,	5	0	0
Mrs. B. Berthelet,	5	0	0
J. N. Hall,	5	0	0
Denis Senécal,	5	0	0
S. S. Boudreau,	5	0	0
G. Matthews,	5	0	0
Dr. Holmes,	5	0	0
Dr. Sutherland,	5	0	0
John Long,	5	0	0
Robert Adams,	5	0	0
J. Scott, jr.,	5	0	0
J. M. Tobin,	5	0	0
G. Scott,	5	0	0
D. Stewart & Son,	5	0	0
Comptant,	5	0	0
James Torrance,	5	0	0
Dr. Fisher,	5	0	0
James Hutton	5	0	0
Millar, Glassford & Cie,	5	0	0
R. McNaught,	5	0	0
W. Gemmill,	5	0	0
Francis McDonell,	5	0	0
S. P. Tilton,	5	0	0
Robertson & Hutchins,	5	0	0
Nelson & Butters,	5	0	0
Miles Williams,	5	0	0
B. Lyman,	5	0	0
Léon Piché,	5	0	0
George Hagar,	5	0	0
Toussaint Peltier,	5	0	0
Dr. Tavernier	5	0	0
St. Lawrence Hall,	5	0	0
Jas. L. Mathewson,	5	0	0
J. H. Lamb,	5	0	0
Neil McIntosh,	5	0	0
Rollo Campbell,	5	0	0
A. Ouimet,	5	0	0
J. F. Pelletier,	5	0	0
Frs. Ant. Larocque,	5	0	0
A reporter,	£7014	3	1

MONTREAL—(Suite.)

Report,	£7014	3	1
Strachan Bethune,	5	0	0
Le Rév. Mr. Cordner,	5	0	0
Louis Plamondon,	5	0	0
Jones, Lyman,	5	0	0
Morris, frères,	5	0	0
Samuel Mathewson & Son	2	10	0
Fitzpatrick & Moore,	2	10	0
Watt & Smith,	2	10	0
M. Williams, Jr.,	2	10	0
Wm. Smyth,	2	10	0
G. D. Lamarche,	2	10	0
John Sproston,	2	10	0
Arthur Lamothe,	2	10	0
Brown & Swan,	2	10	0
John A. Leclere,	2	10	0
John Allo,	2	10	0
E. C. Tuttle,	2	10	0
B. Dawson,	2	10	0
J. W. Herbert,	2	10	0
John Levey	2	10	0
R & A. Miller,	2	10	0
Ed. Pratt,	2	10	0
Paradis & Frère,	2	10	0
Samuel Senior,	2	10	0
Dr. Fraser,	2	10	0
James Court,	2	10	0
Dr. Hare, Philadelphia, par l'entremise de G. Varden,	2	10	0
John Collins,	2	10	0
John McDonald,	2	10	0
Thomas Williams,	2	10	0
A. Bourne,	2	10	0
P. Muldoon,	2	10	0
Alex. Levey,	2	10	0
J. Thompson,	2	10	0
G. N. Dumas,	2	10	0
D. S. Stuart,	2	10	0
C. Vanfelson & Cie,	2	10	0
J. D. Lacroix,	2	10	0
J Rattray & Cie,	2	10	0
P. Durnford,	2	10	0
Thos. Wilson,	2	10	0
L. G. Beliveau,	2	10	0
J. H. Daley,	2	10	0
A. Cross,	2	10	0
Stephen Tucker,	2	10	0
Wm. Francis, Jr.,	2	10	0
Benj. Francis,	2	10	0
Hugh McLennan,	2	10	0
John Farrow,	2	10	0
J. L. Beaudry, Ecr., comme somme équivalant à des marchan. enlevées fraduleust. à la Douane.	2	10	0
J. Henderson,	2	10	0
Miss E. Dunlop,	2	10	0
W. A. Townsend,	2	10	0
Weir et Dunn,	2	10	0
John Sinclair,	2	10	0
Kingan & Kinlock,	2	10	0
Thos. Jenkings,	2	10	0
W. Lawley,	2	10	0
Haldimand, Frères,	2	10	0
Comptant,	2	10	0
A reporter,	£7176	13	1

Report, £28,077 13 0

DEPENSES.

								Report,	£10,932	5	0	£15,616	19	2
Lamouche dit Robert, Frs.	..	..	..	..	..	..	..		60	0	0			
Leblanc, David	...	..	..	..	..	..	..	..	40	0	0			
Lemen, Adolphe	..	..	..	..	..	..	..	..	50	0	0			
Léveillé, Jean	..	..	..	...	..	..	..	..	100	0	0			
Leclerc Mrs. J. Bte.	..	..	..	..	..	..	..	..	50	0	0			
Locas, Godefroy	..	..	..	..	..	..	..	..	50	0	0			
Laberge, Frs.	..	..	..	..	..	..	..	..	75	0	0			
Ladouceur, Tousst. Mrs	..	..	..	..	..	..	..	..	100	0	0			
Lapierre, Tousst.	..	..	..	..	..	..	..	..	40	0	0			
Lavigne, Emery	..	..	..	..	..	..	..	..	50	0	0			
Labrecque, Frs	..	..	..	..	..	..	..	..	50	0	0			
Labelle, Tousst	..	..	..	..	..	..	..	..	100	0	0			
Lavigne dit Tessier Moïse		..	..	..	..	..	..	..	50	0	0			
Lafrenière dit Desrosiers, C		..	..	..	..	..	..	..	40	0	0			
Lemay, Télesphore		..	..	..	..	..	..	..	30	0	0			
Lussier, Chs.	..	..	..	..	..	..	..	..	10	0	0			
Lepage, Joseph	..	..	..	..	..	..	..	..	7	10	0			
Lamarche, F. X.	..	..	..	..	..	..	..	..	8	0	0			
Lennon, M.	..	..	..	..	..	..	..	..	25	0	0			
Lang, Wm.	..	..	..	..	..	..	..	..	25	0	0			
Lock, Forest	..	..	..	..	..	..	..	..	10	0	0			
Little, Thos.	..	..	..	..	..	..	..	..	12	10	0			
Lee, Elizabeth	..	..	..	..	..	..	..	..	12	10	0			
Lewis, Wm.	..	..	..	..	..	..	..	..	5	0	0			
Lee, Jos.	..	..	..	..	..	..	..	..	25	0	0			
Loveridge, J. D.	..	..	..	..	..	..	..	..	20	0	0			
Léveillé, Joseph	..	..	..	..	..	..	..	..	30	0	0			
Loignon, Veuve Augustin		..	..	..	..	..	..	..	50	0	0			
Lafond, J. E.	..	..	..	..	..	..	..	..	75	0	0			
Léveillé, Joseph	..	..	..	..	..	..	..	..	25	0	0			
Lepain, Charles	..	..	..	..	..	..	..	..	6	0	0			
Larivière, Pierre	..	..	..	..	..	..	..	..	25	0	0			
Latour, Pierre	..	..	..	..	..	..	..	..	2	0	0			
Murphy, James	..	..	..	..	..	..	..	..	6	0	0			
Maffré, Jos.	..	..	..	..	..	..	..	...	30	0	0			
Murphy, Maurice	..	..	..	..	..	..	..	..	5	0	0			
Martin, Daniel	..	..	..	..	..	..	..	..	7	0	0			
Molloy, John	..	..	..	..	..	..	..	..	60	0	0			
Marshall, Mrs.	..	..	..	..	..	..	..	..	12	10	0			
Martin, Wm.	..	..	..	..	..	..	..	..	12	10	0			
Mitchel, Jos.	..	..	..	..	..	..	..	..	5	0	0			
Morley, Wm.	..	..	..	..	..	..	..	..	12	10	0			
Morrison, J.	..	..	..	..	..	..	..	..	10	0	0			
Mrs. Morrison, Tutrice		..	..	..	..	..	..	..	75	0	0			
Minshall, John	..	..	..	..	..	..	..	..	50	0	0			
Maude, Wm.	..	..	..	..	..	..	..	..	15	0	0			
Mason, Veuve	...	..	..	..	..	..	..	..	75	0	0			
Mable, Veuve	..	..	..	..	..	..	..	..	15	0	0			
M'Crumm, M	..	..	..	..	..	..	..	..	15	0	0			
McCombe, John	..	..	..	..	..	..	..	..	3	0	0			
McCreary, John	..	..	..	..	..	..	..	..	15	0	0			
McIver, M.	..	..	..	..	..	..	..	..	6	0	0			
McGovern, Peter	..	..	..	..	..	..	..	..	150	0	0			
McGuire, Chs.	..	..	..	..	..	..	..	..	7	10	0			
McGinn, J.	..	..	..	..	..	..	..	..	40	0	0			
McCormick, M.	..	..	..	..	..	..	..	..	7	10	0			
McCann, Jas.	..	..	..	..	..	..	..	..	6	0	0			
McDonald, Wm.	..	..	..	..	..	..	..	..	10	0	0			
McGinly, Veuve	..	..	..	..	..	..	..	..	75	0	0			
McManus, John	..	..	..	..	..	..	..	..	25	0	0			
								A reporter,	£12,936	5	0	£15,616	19	2

Dr. LE FONDS GENERAL DE SECOURS DE MONTREAL.

RECETTES.

Report, £28,077 18 0

MONTREAL—(Suite.)

	£	s	d
Report,	7176	13	1
Un billet dans le livre du collecteur du quartier Est,	2	10	0
Joseph Levey,	2	10	0
O. Leblanc,	2	10	0
G. Weeks,	2	10	0
J. Benning,	2	10	0
V. J. Regnault,	2	10	0
Ed. Carter,	2	10	0
J. T. Barrett,	2	10	0
André Lapierre,	2	10	0
J. C. Deane,	2	10	0
J. C. Beckett,	2	10	0
Savage & Lyman,	2	10	0
F. Leblanc,	2	10	0
J. S. Springle,	2	10	0
John Orr,	2	10	0
W. McDonald,	2	10	0
D. McDonald,	2	10	0
James Baylis,	2	10	0
Comptant,	2	10	0
Mrs. Montgomery,	2	10	0
Sadlier & Cie.,	2	10	0
Ludger Duvernay,	2	10	0
Parent & Durocher	2	10	0
Mrs. Gabriel Roy,	4	0	0
J. & T. Douglas,	4	0	0
David & Millet,	4	0	0
Patrick Brennan,	3	15	0
Cowan & Cross,	3	10	0
A. Mousseau,	3	0	0
S. W. Monk	3	0	0
D. Lanigan,	3	0	0
A. Levesque,	3	0	0
C. A. Leblanc,	3	0	0
G. Michon,	3	0	0
F. Perrin,	3	0	0
D. E. Papineau,	3	0	0
C. P. Ladd,	3	0	0
Miss Montgomery,	2	0	0
C. Campbell,	2	0	0
W. T. Barron,	2	0	0
T. K. R.	2	0	0
Thomas Watson,	2	0	0
John Hutchison,	2	0	0
Dr. Schmidt,	2	0	0
Mrs. B. Abbott, (Berthier.)	2	0	0
James Hearle,	2	0	0
P. Gendron,	2	0	0
M. Ollendorf,	2	0	0
Miss Lane,	2	0	0
Roy & Frère,	2	0	0
W. Dangerfield,	1	10	0
A. Dubord,	1	10	0
Z. Chapeleau,	1	10	0
Robert Mitchell,	1	10	0
R. Dean,	1	10	0
W. H. Hibbard,	1	5	0
H. Samuel,	1	5	0
John Brown,	1	5	0
J. Thompson,	1	5	0
W. C. Cogan,	1	5	0
P. Abbott,	1	5	0
W. Ross,	1	5	0
A reporter,	7322	13	1

	£	s	d
Report,	7322	13	1
Wood & Fils,	1	5	0
Lavender,	1	5	0
F. Robinson,	1	5	0
Miss May,	1	5	0
A. Ronald,	1	5	0
D. & W. Smith,	1	5	0
H. Harkin,	1	5	0
R. Holland,	1	5	0
H. M. Nicholls,	1	5	0
Edwin Clarke,	1	5	0
David Fisher,	1	5	0
James Holmes,	1	5	0
M. Campbell,	1	5	0
John Turner,	1	5	0
Robert Noxon,	1	5	0
M. Solomon,	1	5	0
W. & H. F. Adams,	1	5	0
James Parkin,	1	5	0
Comptant,	1	5	0
Wm. Learmont	1	5	0
John O'Meara,	1	5	0
A. Dorval,	1	5	0
Comptant,	1	5	0
L. C. Barbeau,	1	5	0
J. B. Germain	1	5	0
F. Senécal,	1	5	0
Comptant, M.	1	5	0
Comptant, McK,	1	5	0
John Mack,	1	5	0
Mr. Brehaut,	1	5	0
G. McK,	1	5	0
Edward Bowie,	1	5	0
Mrs. Jackson,	1	5	0
P. E. Picault,	1	5	0
Louis Desrosiers,	1	5	0
S. P. Boivin	1	5	0
Jas. Brownson,	1	5	0
M. Lewis,	1	5	0
F. Leclaire,	1	5	0
Louis Perrault,	1	5	0
W. Cruickshank,	1	5	0
F. A. Torrance,	1	5	0
H. Bancroft,	1	5	0
James A. Glassford,	1	5	0
W. Thompson,	1	5	0
P. Murphy,	1	5	0
R. Birks,	1	5	0
E. Wright,	1	5	0
John Barry,	1	5	0
Mrs. Dennie,	1	5	0
Robert Simms,	1	5	0
C. G. Hill,	1	5	0
Sherlock, Foley & Co.	1	5	0
H. Larkin,	1	5	0
Frs. Francisco,	1	5	0
A. Bresler	1	5	0
D. Bansley,	1	5	0
Dr. Morson,	1	5	0
O. Lepage,	1	5	0
Thos. Hanley,	1	5	0
Robert L. Brown,	1	5	0
David Stewart	1	5	0
M. P. Ryan,	1	5	0
A reporter,	7401	8	1

DEPENSES.

									Report,	£12,936	5	0	£15[illegible]6	19	2
McMananny, D.	..	..	..	..	..	..	..	..		50	0	0			
McDermot, Js.	..	..	..	..	..	..	..	..		2	10	0			
McCarney, Veuve	..	..	..	..	..	..	..	..		150	0	0			
McGinnis, J.	..	..	..	..	..	..	..	..		30	0	0			
McGregor, M.	..	..	..	..	..	..	..	..		7	10	0			
McGregor John M. (N. P.)		..	..	..	..	..	..	..		135	0	0			
McDonald, Wm. (épicier)		..	..	..	..	..	..	..		100	0	0			
Malony, Veuve	..	..	..	..	..	..	..	..		10	0	0			
McGeoghen, Misses		..	..	..	..	..	..	..		5	0	0			
Moisan, Veuve	..	..	..	..	..	..	..	..		50	0	0			
Mainville, J. Bte	..	..	..	..	..	..	..	..		75	0	0			
Mercil, Ant.	..	..	..	..	..	..	..	..		50	0	0			
Manuel, Succession		..	..	..	..	..	..	..		25	0	0			
Monarque, André	..	..	..	..	..	..	..	..		125	0	0			
Mathieu, Veuve	..	..	..	..	..	..	..	..		25	0	0			
Martel, Mlle. Marie		..	..	..	..	..	..	..		25	0	0			
Marcotte, Jacques	..	..	..	..	..	..	..	..		50	0	0			
Ménard, Charles	..	..	..	..	..	..	..	..		10	0	0			
Meloche, Charles	..	..	..	..	..	..	..	..		4	0	0			
Moosbrugger, Gaspard		..	..	..	..	..	..	..		20	0	0			
Martin, Simon	..	..	..	..	..	..	..	..		25	0	0			
Miller, Mary née Delorme,		..	..	..	..	..	..	..		10	0	0			
Meloche, J. B.	..	..	..	..	..	..	..	..		9	0	0			
Noreau, Charles	..	..	..	..	..	..	..	..		118	15	0			
Noonan, John,	..	..	..	..	..	..	..	..		5	0	0			
O'Brien, Veuve C.		..	..	..	..	..	..	..		237	10	0			
O'Brien, Patk	..	..	..	..	..	..	..	..		7	10	0			
O'Brien, John	..	..	..	..	..	..	..	..		5	0	0			
O'Brien, Phil	..	..	..	..	..	..	..	..		5	0	0			
O'Reily, B. Mrs	..	..	..	..	..	..	..	..		2	10	0			
Papineau, Demlle.		..	..	..	..	..	..	..		40	0	0			
Poitras, Veuve C.		..	..	..	..	..	..	..		100	0	0			
Poitras, Veuve F.		..	..	..	..	..	..	..		118	15	0			
Prudhomme, Veuve Frs		..	..	..	..	..	..	..		118	15	0			
Pominville, Louis	..	..	..	..	..	..	..	..		142	10	0			
Poitras, Jacques	..	..	..	..	..	..	..	..		237	10	0			
Perrault, Edouard	..	..	..	..	..	..	..	..		20	0	0			
Perrault, Frs	..	..	..	..	..	..	..	..		25	0	0			
Pesant, Gilbert	..	..	..	..	..	..	..	..		12	10	0			
Pichette, Olivier Veuve	..	..	..	..	..	..	..	..		50	0	0			
Pariseau, Honoré	..	..	..	..	..	..	..	..		142	10	0			
Proulx, H	..	..	..	..	..	..	..	..		10	0	0			
Payette, Joseph	..	..	..	..	..	..	..	..		100	0	0			
Paquin, Pierre	..	..	..	..	..	..	..	..		100	0	0			
Paris, Laurent, fils		..	..	..	..	..	..	..		20	0	0			
Perrault, Léon	..	..	..	..	..	..	..	..		40	0	0			
Paquin, Joseph	..	..	..	..	..	..	..	..		80	0	0			
Perrault, Joseph	..	..	..	..	..	..	..	..		25	0	0			
Papineau, J. M.	..	..	..	..	..	..	..	..		50	0	0			
Perrault, Ant.	..	..	..	..	..	..	..	..		25	0	0			
Pelton, Josh.	..	..	..	..	..	..	..	..		12	10	0			
Power, Maurice	..	..	..	..	..	..	..	..		25	0	0			
Pomroy, Wm.	..	..	..	..	..	..	..	..		20	0	0			
Pratman, Wm.	..	..	..	..	..	..	..	..		2	10	0			
Parry, Mrs. Veuve		..	..	..	..	..	..	..		169	12	6			
Payne, Jos.	..	..	..	..	..	..	..	..		20	0	0			
Pell, Abigail	..	..	..	..	..	..	..	..		17	10	0			
Parish, Henry	..	..	..	..	..	..	..	..		2	10	0			
									A reporter,	£16,037	12	6	£15,616	19	2

Dr. LE FONDS GE.....AL DE SECOURS DE MONTREAL.

RECETTES.

MONTREAL—(Suite.)

Report,	£7401	8	1
Richard King,.....	1	5	0
Ed. Byron,.....	1	5	0
J. L. Brault,.....	1	5	0
Louis Lapointe,.....	1	5	0
L. C. Gravel,.....	1	5	0
M. Ouimette,.....	1	5	0
Louis Leduc,.....	1	5	0
George McDonald,.....	1	5	0
Dr. Meilleur,.....	1	5	0
John Riddel,.....	1	5	0
Chas. Walker,.....	1	5	0
Aug. Perrault,.....	1	5	0
James Struthers,.....	1	5	0
E. Murphy,.....	1	5	0
Owen McGarvey,.....	1	5	0
Julius Brown,.....	1	5	0
Rév. D. Inglis,.....	1	5	0
Peter Hanlon,.....	1	5	0
Wm. Weir,.....	1	5	0
Mrs. Ferguson,.....	1	5	0
Wm. Allen,.....	1	5	0
James Douglas,.....	1	5	0
A reporter,	£7428	18	1

Report,				£28,077 13 6
Report,	£7428	18	1	
C. Rolland,.....	1	5	0	
W. H. Elliott,.....	1	5	0	
C. T. Hill,.....	1	5	0	
J. N. Thompson,.....	1	5	0	
J. Clifford,.....	1	5	0	
C. N. Dickinson,.....	1	5	0	
W. McManamy,.....	1	5	0	
E. E. Shelton,.....	1	5	0	
J. Guido,.....	1	5	0	
G. Wells,.....	1	5	0	
Mrs. Robinson,.....	1	5	0	
John Aitken,.....	1	5	0	
M. Edgar,.....	1	5	0	
P. P. Martin,.....	1	5	0	
Rodgers & Wright,.....	1	5	0	
James Rough.....	1	5	0	
R. Chamberlain,.....	1	5	0	
T. E. Grafton.....	1	5	0	
R. Chalmers,.....	1	5	0	
Divers sousct. au-dessous de £1 5s	125	8	3	
				£7,578 1 4

INTERETS.

Intérêts o ...s de la banque de B. North America		138	11	11
Intérêts o ...d de la banque du Haut-Canada,....		131	10	0
Intérêts ou dépôts de la banque de Montréal.....		98	19	3
Intérêts ou dépôts de la banque de la Cité,.....		10	16	8
				£379 17 10

DIVERS.

Somme intégralement retournée; elle avait été distraite pour payer des comptes qui se sont trouvé avoir été payés par le Comité Provisoire de la Corporation,.....	4 16 4 2 11 3	7	7	7
Retourné par le Sous-Comité de Wesleyan la somme qui avait été donnée à une Mrs. McGuire qui avait cherché à en imposer, mais avant le versement de l'argent on s'aperçut qu'elle avait déjà été secourue par le Comité de St. Thomas et la Trinité,		6	5	0
Produits de la vente de sept blocs de bois équarri,...		7	2	8
Produits de la vente de 40 barils de farine,.....		35	0	0
				£55 15 3
				£36,91 7 6

DEPENSES.

	Report,	£16,037 12 6	£15,616 19 2
Renaud, J. Bte		75 0 0	
Raymond, Narcisse		13 15 0	
Rocré, Maxime		7 10 0	
Réhaume, Veuve Ml		12 10 0	
Roy, L. Joseph.		118 15 0	
Racicot, Romuald		100 0 0	
Rochon, Jérémie		10 0 0	
Robidoux, Laurent.		100 0 0	
Raymond, Olivier		237 10 0	
Rousseau, Edouard		75 0 0	
Racette, Frs.		25 0 0	
Robichaud, J. Bte		30 0 0	
Roussel, Frs.		30 0 0	
Rochon, Louis		50 0 0	
Rochon, Ant. Mrs.		50 0 0	
Raza, Hypolite		142 10 0	
Robillard, Joseph		75 0 0	
Richelieu, Joseph		50 0 0	
Raymond, Chs.		3 0 0	
Richelieu, Veuve Mme.		10 0 0	
Raymond, Dr.		20 0 0	
Radiger, Mrs.		20 0 0	
Robinson, Thos.		5 0 0	
Rogers, Richd.		40 0 0	
Runkle, Jacob		10 0 0	
Runkle, Myer		7 10 0	
Rownayne, M.		7 10 0	
Rogers, Ed.		7 10 0	
Rosaire, Dominique		4 10 0	
Rafter, John		50 0 0	
Ryan, Patk.		3 10 0	
Reily, Thos.		2 0 0	
Rodgers, James		10 0 0	
Robb, John		25 0 0	
Reid, John		4 0 0	
Ross, Veuve		1 17 6	
Reynolds, Timothy		10 0 0	
Rossiter, Miss		5 0 0	
Rolland, Wm.		15 0 0	
Skimmings, Misses		190 0 0	
St. Jean, Maurice		50 0 0	
Sabourin, Charles, père		75 0 0	
St. Martin, Pierre		142 10 0	
Senécal, J. Bte.		25 0 0	
Savoie, Joseph		25 0 0	
St. Jean, Veuve		50 0 0	
Stephenson, Miss		75 0 0	
Scobell, Jos.		20 0 0	
Sawyer, Wm.		12 10 0	
Smith, Mrs.		7 0 0	
Smith, Thos.		25 0 0	
Santos, Jos.		4 0 0	
Simpson, Jas.		20 0 0	
Spiers, Thos.		12 10 0	
Scott, P.		7 10 0	
Singleton, Mrs.		10 0 0	
Smith, Veuve John		12 10 0	
Stephens, Veuve		142 10 0	
Shinnick, Mrs.		35 0 0	
Scales, mineur		100 0 0	
		£18,647 10 6	
	A reporter,		£15,616 19 2

Dr. **LE FONDS GENERAL DE SECOURS DE MONTREAL.**

RECETTES.

Report, ...	£36,091	7	5
	£36,091	7	5

Examiné et trouvé exact,

JOHN SPEIRS,
Auditeur.

DEPENSES.

Report,	£18,647 10 0	£15,616 19 2
Steller, Jacob	100 0 0	
Seaman, Shadrack	10 0 0	
Saucisse, Frs.	25 0 0	
St. Jean, Louis	95 0 0	
St. Jean, Edouard	30 0 0	
Smyth, Henry	5 0 0	
Tourneur, Veuve	25 0 0	
Thomas, William	237 10 0	
Tessier, Veuve Yves	100 0 0	
Tessier, F. X.	50 0 0	
Telmosse, Joachim	142 10 0	
Tivierge, Michel	118 15 0	
Trudel, Benj.	20 0 0	
Taylor, W.	12 10 0	
Torrance, Veuve	125 0 0	
Thomas, Wm.	1 5 0	
Tarlton, Js.	8 15 0	
Telfer, T. J.	25 0 0	
Thompson, Andrew	20 0 0	
Thomas, Thos. Mrs.	6 0 0	
Tully, John	8 0 0	
Vaillancourt, Charles	50 0 0	
Vincent, Veuve	25 0 0	
Vinet dit Souligny, Nar	30 0 0	
Vadboncœur, Louis	125 0 0	
Vieau, Charles	50 0 0	
Valiquette, J. B.	2 10 0	
Waugh, W.	12 10 0	
Wright, R.	2 10 0	
Waimsley, John	10 0 0	
Worms, S	7 10 0	
White, Mrs	20 0 0	
Waller, Saml	10 0 0	
Yale, James	50 0 0	
		£20,202 15 0
Laissé entre les mains de la corporation de la ville de Montréal pour le soutien des vieilles veuves, infirmes, des aveugles, des boiteux et des valetudinaires,		250 0 0
Balance payée ce jour sur le trésorier de la cité,		21 13 3
		£36,091 7 5

ARTHUR ROSS,
Sous-Trésorier.

Montréal, 31 Mai, 1853.